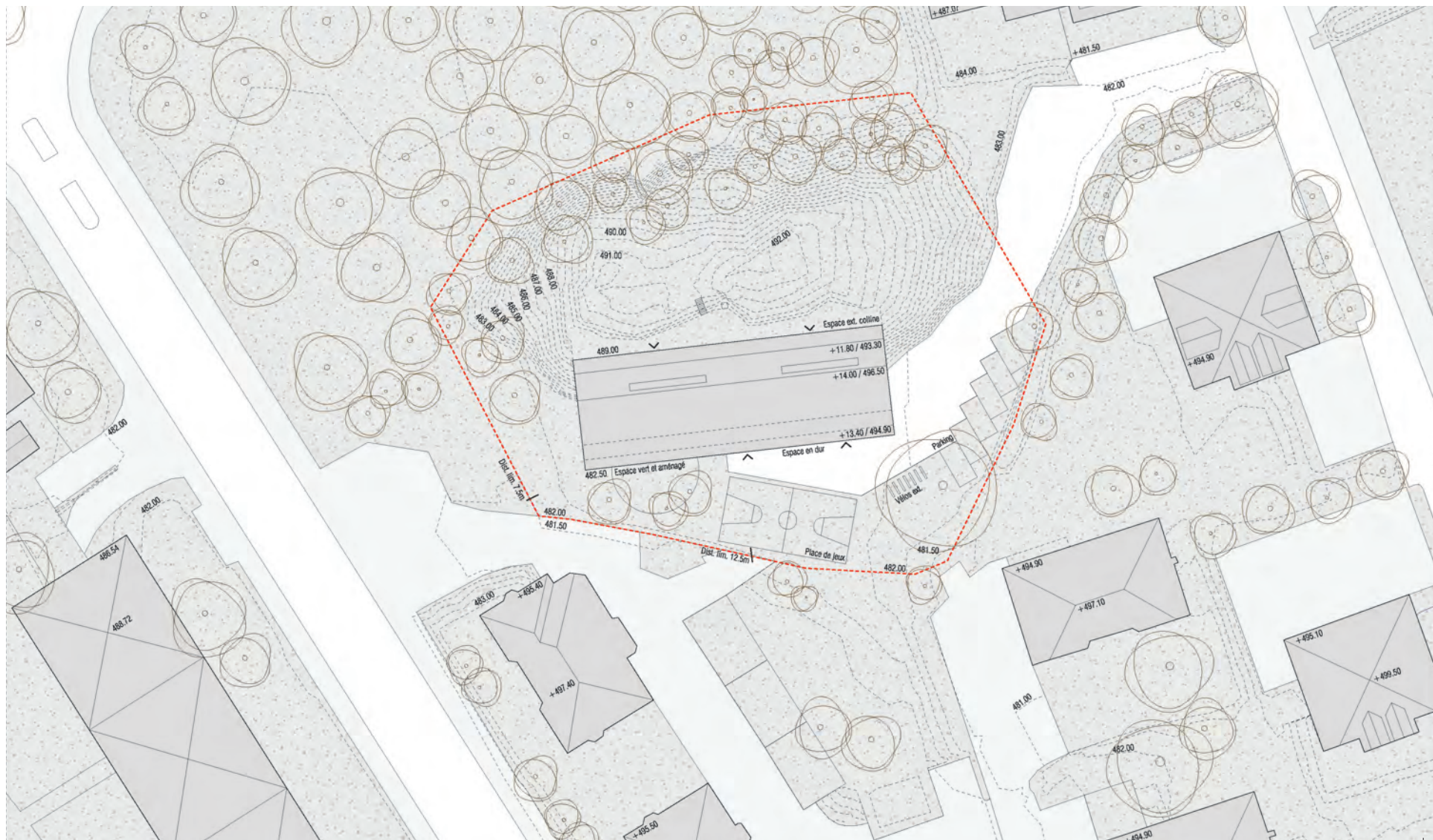


CONCOURS DE PROJETS

CONSTRUCTION D'UN FOYER POUR JEUNES TRAVAILLEURS A SION «FOYER ST-RAPHAEL»

RAPPORT DU JURY – MARS 2023





CONCOURS DE PROJETS CONSTRUCTION D'UN FOYER POUR JEUNES TRAVAILLEURS A SION «FOYER ST-RAPHAEL»

MANDANT / MAITRE DE L'OUVRAGE

Le présent concours de projets est organisé par l'association Saint-Raphaël à Sion mandant et maître de l'ouvrage en collaboration avec le service cantonal de la jeunesse (SCJ) et le service immobilier et patrimoine (SIP).

SITUATION ACTUELLE ET OBJECTIFS DU CONCOURS

L'Association Saint-Raphaël (ASR), créée en 1946 et régie par les art. 60 et suivants du Code Civil Suisse (CCS), est une association privée, reconnue d'utilité publique par l'Etat du Valais et la Confédération. Elle œuvre dans le domaine socio-pédagogique. Son champ d'action couvre particulièrement la Suisse romande et le Tessin.

Son but est de soutenir des jeunes, filles et garçons, qui présentent des problèmes personnels et se trouvent de manière momentanée ou prolongée en difficulté d'adaptation sociale, scolaire, préprofessionnelle, professionnelle.

L'ASR exploite l'Institut Saint-Raphaël (ISR) et lui donne pour mission de réaliser son but. Ainsi, les offres de prestations de l'ISR proposent une action socio-éducative qui favorise aussi bien le développement adéquat des attitudes que des aptitudes de chaque jeune.

Pour accomplir sa mission, l'Institut Saint-Raphaël dispose actuellement de quatre structures éducatives installées sur trois sites différents.

Le Foyer pour Jeunes Travailleurs (ci-après FJT dans le texte) sera reconstruit sur la parcelle actuelle. Il est destiné à accueillir en internat, 12 jeunes filles et garçons et 5 en studio de 16 à 22 ans. Ces jeunes rencontrent ponctuellement des problèmes majeurs de comportement.

Le Foyer pour Jeunes Travailleurs actuelle (ci-après FJT) est situé à Sion, dans une agglomération d'immeubles. Il est proche de toutes commodités, à savoir les transports publics, les écoles, la gare, les magasins. Cependant, le bâtiment actuel ne correspond plus aux normes pédagogiques. C'est pourquoi il a été décidé de le reconstruire sur la même parcelle.

Le FJT accueille dix-sept filles et garçons de 16 à 22 ans, toute l'année. Douze d'entre eux sont pris en charge en internat, cinq ont la possibilité d'accéder à un studio s'ils répondent à différents critères d'autonomie. Tous présentent des troubles

du comportement avec, pour majorité d'entre eux, des problématiques familiales. Ces jeunes ont déjà eu un contact prolongé avec le monde professionnel par la réalisation de stages ou sont en formation.

Au FJT, l'aide à la personne poursuit les buts suivants :

- favoriser une évolution personnelle en dehors des perturbations du réseau, tout en favorisant le maintien des relations familiales ;
- développer les acquis scolaires pour permettre le suivi d'une formation professionnelle en adéquation avec les compétences du jeune ;
- favoriser l'autonomie par le biais de différentes compétences à acquérir ;
- renforcer l'estime de soi et la confiance en soi par la valorisation et l'expérience de la réussite ;
- amener à une stabilité relationnelle favorisant la connaissance de soi, l'identification de ses difficultés, ressources et potentiels de changement ;
- confronter le jeune à la réalité sociale et économique, en vue d'une totale indépendance.

Pour cela, nous désirons tisser des liens constructifs avec le jeune, au travers d'une relation et d'un projet individualisés. Chaque jeune admis au FJT est suivi par un éducateur référent et bénéficie également des prestations d'un maître socioprofessionnel. Ces intervenants sont les garants des étapes que le jeune doit franchir.

Ils mettent en place des entretiens personnels avec le jeune et créent un lien de confiance lui permettant de comprendre le sens des efforts demandés.

Le FJT offre un programme qui permet au jeune d'entreprendre/de suivre une formation professionnelle ou scolaire de type secondaire II, tout en renforçant ses capacités sociales qui lui permettront d'entrevoir des perspectives d'avenir sereines. Celui-ci comprend notamment : des activités de vie communautaire, de loisirs, de sports, des travaux d'atelier pour l'orienter, voire le réorienter dans son travail, des cours d'appui scolaire prodigués par un enseignant spécialisé et des suivis thérapeutiques en collaboration avec des intervenants externes au centre. L'accompagnement éducatif se veut respectueux du rythme de chacun.

Le FJT offre à chaque jeune des possibilités d'exercer cet apprentissage à travers la mise en place d'un programme de formation adapté, élaboré avec sa participation. A terme, le jeune s'engagera dans une formation professionnelle ou des études qui permettront son insertion sociale.

L'objectif majeur du FJT est d'amener le jeune à prendre confiance en lui-même et à accéder progressivement à une plus grande autonomie. Une vie communautaire favorable au développement d'attitudes sociales et la formation professionnelle y contribuent. En effet, le jeune qui arrive au FJT a été très souvent confronté à l'échec, essentiellement au cours du cursus scolaire. Son réseau social est pauvre et ses relations familiales perturbées. Il s'agit de lui offrir des chances nouvelles et réelles de se relancer sur son parcours de vie. L'entrée dans la vie active par le biais d'une formation professionnelle lui donne une chance d'un nouveau départ, dans un contexte différent.

GENRE DE CONCOURS ET TYPE DE PROCEDURE

Le présent concours est un concours de projets d'architecture à un degré en procédure ouverte selon les articles 3.1.b ; 3.3 et 6.1 du règlement SIA 142, édition 2009 ainsi que d'un marché de service au sens de l'art. 8 alinéa 4, d'une procédure ouverte selon l'art. 12 alinéa a de l'AIMP du 25 novembre 1994 et 15 mars 2001 et l'art. 9 de la Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 8 mai 2003.

LANGUE

La langue officielle pour la procédure du concours, ainsi que pour la suite des opérations est le français exclusivement.

PRESCRIPTIONS OFFICIELLES

Le concours est régi par les prescriptions officielles suivantes :

- Accord sur les marchés publics (AMP) de l'organisation mondiale du commerce (OMC / WTO) du 15 avril 1994 et annexes concernant la Suisse
- Loi fédérale sur le marché intérieur du 6 octobre 2005 (LMI)
- Loi du 8 mai 2003 concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics
- Accord intercantonal du 25 novembre 1994 / 15 mars 2001 sur les marchés publics (AIMP)
- Ordonnance du 11 juin 2003 sur les marchés publics.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux groupes formés obligatoirement d'un architecte (ou d'un groupement d'architectes) responsable du groupe et d'un ingénieur civil (ou d'un groupement d'ingénieurs civils).

Les partenaires du groupe doivent être établis en Suisse ou dans un pays signataire de l'Accord sur les marchés publics du 15.04.1994 et ne peuvent participer qu'à ce seul groupe, de même que les bureaux à plusieurs succursales ne peuvent participer qu'à ce seul groupe. Aucun des membres du groupe ne doit se trouver dans l'une des situations définies par l'article 12.2 du règlement SIA 142.

Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, doivent être inscrits sur la liste permanente d'un canton suisse, ou diplômés d'une école d'architecture de niveau universitaire, ou d'une école technique supérieure, ou titulaires d'un titre équivalent d'une école étrangère, ou inscrits au registre suisse A ou B, ou répondant aux exigences de la liste permanente du canton du Valais, fixées par le service social de la protection des travailleurs (tél. : 027/606.74.00 (F))

Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, qui ne sont associés que pour un temps déterminé doivent tous remplir les conditions de participation.

Les collaborateurs occasionnels engagés pour le concours doivent remplir les conditions de participation. Leurs noms devront être inscrits sur la fiche d'identification.

Un architecte, respectivement un ingénieur civil, employé, peut participer au concours si son employeur l'y autorise et ne participe pas lui-même au concours comme concurrent, membre du jury ou expert. Le cas échéant, l'autorisation signée de l'employeur devra être remise dans l'enveloppe contenant la fiche d'identification. Les conditions doivent être remplies à la date de l'inscription. Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, porteurs d'un diplôme étranger ou inscrits sur un registre étranger doivent fournir la preuve de l'équivalence de ces qualifications.

Préimplication

L'atelier d'architecture CheseauxRey associés SA à Sion, auteur d'une étude de faisabilité réalisée afin de tester le potentiel d'insertion du programme sur le site, est autorisé à participer au concours, l'étude étant mise à disposition des participants au concours. A relever que le programme pris en compte pour cette étude était bien plus conséquent que celui du présent concours, réduit suite à l'étude de faisabilité, et pour lequel aucune nouvelle étude n'a été faite.

CRITERES DE JUGEMENT

Les projets seront examinés et appréciés en fonction des qualités qu'ils exprimeront dans les aspects suivants, sans ordre hiérarchique :

- Pertinence de l'insertion dans le site et qualités des relations établies avec l'existant.
- Qualités fonctionnelles, structurelles et spatiales du projet.
- Expression architecturale et adéquation au thème.
- Economie générale du projet.

REPONSES AUX QUESTIONS

Les réponses aux 27 questions anonymes ont été publiées sur le site internet de l'Association St-Raphaël et envoyées à tous les membres du jury le 30 novembre 2022.

JURY

Le Jury est composé des personnes suivantes :

Président

M. Philippe Venetz Architecte cantonal

Membres non-professionnels

Daniela Pommaz Présidente de l'Association St-Raphaël
Patrice Mabillard Directeur de l'Institut St-Raphaël
Gilbert Jacquemettaz Administrateur Institut Saint-Raphaël

Membres professionnels

Pierre-Alain Dupraz Architecte ETS FAS, Genève
Anne-Catherine Javet Architecte EPF FAS, SIA, Lausanne
Roberto Peruzzi Ingénieur civil EPF, SIA, Monthey
Jean-Paul Chabbey Architecte de ville, commune de Sion

Suppléants non-professionnels

Jacques Vuignier Vice-président de l'Association St-Raphaël
Nadine Reichen Membre du comité de l'Association Saint-Raphaël

Suppléants professionnels

Rita Wagner Remplaçante architecte-cantonale, SIP
Christophe Lugon-Moulin Architecte, Service Immobilier et Patrimoine

Experts

Jean-François Guntern Responsable projets pédagogiques service cantonal de la jeunesse

Jean-Marc Meier Office fédéral de la justice, unité exécution des peines et mesures

Christophe Jordan Chef de centre FJT, Institut St-Raphaël
Jeannette Rohrer Service cantonal de la jeunesse

EXAMEN PREALABLE

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen portant sur leur conformité avec le règlement du concours. L'examen a été réalisé par le Service des bâtiments, monuments et archéologie. Il a porté sur les points suivants :

Délai du rendu

42 équipes se sont inscrites au concours pluridisciplinaire, 42 projets ont été retournés dans les délais.

Toutes les maquettes ont été remises, sur place, dans les délais.

Respect du périmètre du concours

Tous les projets remis respectent le périmètre mis à disposition.

Respect des exigences du règlement du concours et des prescriptions du RCCZ, zone habitat collectif B

Les projets N°16 et 31 proposent de maintenir et transformer le bâtiment actuel.

Les projets N°01,02,04,08,09,14,21,23,24,26,27,28,42 terrassent, de manière importante ou menue, le rocher de la colline au-delà de la limite imposée (1.5m depuis l'arrière du bâtiment actuel)

Le projet N°18 propose un nouvel accès véhicule depuis l'Ouest au travers de parcelles privées.

Tous les projets affichent l'intention de maintenir le grand saule pleureur répertorié au service de l'urbanisme de la ville.

Les projets N°16 et 32 sont organisés sur 5 niveaux.

Les projets N°01,03,18 et 41 proposent des toitures plates.

Programme des locaux

Certains projets apportent quelques interprétations ou modifications au programme des locaux. Elles sont signalées dans l'analyse détaillée de chaque projet contenu dans le rapport technique.

Le respect des autres contraintes particulières et du rapport entre les différentes fonctions du programme n'a pas été contrôlé.

Valeurs statistiques

La suppression des valeurs extrêmes n'engendre pas de différences de moyennes marquantes.

Considérant que les valeurs statistiques, calculs du cube SIA, des surfaces de façade, des surfaces brutes de plancher et de toitures, n'étaient pas des éléments déterminants pour les premiers tours d'élimination, ces valeurs n'ont pas été contrôlées pour l'ensemble des projets.

Les volumes SIA des projets retenus au dernier tour ont été vérifiés avant l'analyse finale et l'établissement du classement.

JUGEMENT ET ANALYSE DES PROJETS

Le jury s'est réuni les jeudi 9 et vendredi 10 mars 2023.

Analyse du site

Cet établissement verra le jour à Sion dans le quartier résidentiel de «Corbassières», en périphérie Sud-Ouest de la ville, sur une parcelle d'une surface d'environ 3000m². L'essentiel de la parcelle est occupé par une colline, relief rocheux émergeant de la plaine alluvionnaire.

La colline est une composante paysagère d'importance à maintenir. L'emprise du projet sur la colline doit respecter au plus près l'emprise du bâtiment actuel sur le rocher.

Le bâtiment existant est vétuste. Ne répondant plus aux besoins actuels il est à démolir.

Le périmètre du concours correspond au périmètre de la parcelle 9416 (3047m²).

La parcelle est sise en zone «d'habitat collectif B» et par conséquent soumise au RCCZ de la commune de Sion et des contraintes constructives relatives. (p.39 du RCCZ et/ou document 1.25.f du règlement-programme du concours).

Le site n'est pas répertorié dans le cadastre des sites pollués de la ville de Sion, mais situé, par contre, en zone archéologique.

1788m², soit le 59% de la parcelle se situe dans le périmètre de sécurité de l'aéroport. (partie Sud)

L'accès véhicule actuel depuis la rue Hermann Geiger située à l'Est du site est à maintenir.

Analyse des projets

Préalablement au jugement, le jury a passé en revue l'ensemble des 42 projets affichés, afin de s'informer des résultats du contrôle technique et de prendre connaissance des caractéristiques de chaque proposition.

Après avoir pris connaissance de l'examen préalable et analysé en détail les questions liées au respect des prescriptions, le jury décide d'accepter les 42 projets au jugement.

Néanmoins les projets suivants feront l'objet d'une mention s'ils devaient être retenu pour la répartition des prix, art 22.2 et 3 SIA 142 :

- N°01 ROCK'N SAULE
- N°03 JOE
- N°16 LE DAHU
- N°18 LE SERPENT ET L'OISEAU
- N°31 SIFFLER SOUS LA COLLINE
- N°41 MA MAISON EST UN JARDIN

1^{er} tour d'élimination

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale soit dans leur relation au site, en particulier avec la colline, soit dans leur organisation typologique et fonctionnelle. Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés. Les 16 projets suivants sont éliminés :

- N°06 AU PIED DE LA COLLINE 1
- N°07 AU PIED DE LA COLLINE 2
- N°09 LA PETITE MAISON SUR LA COLLINE
- N°12 VILLA CHATEAUNEUF
- N°16 LE DAHU
- N°17 OROGENESE
- N°23 HESTIA
- N°25 VESTA
- N°26 BELLE VUE
- N°27 LUCAS
- N°30 HOME TOOL HOME
- N°31 SIFFLER SOUS LA COLLINE
- N°32 RAFIK
- N°33 UN ENDROIT QUI RESSEMBLE A ...
- N°35 LE HAVRE
- N°42 LE HAMEAU

2^{ème} tour d'élimination

Pour le deuxième tour, le jury a analysé les projets encore en lice avec les critères définis ci-dessus dans leur globalité en portant une attention particulière aux réflexions des futurs utilisateurs, de l'ingénieur civil et des experts. Le rapport à la colline, la qualité des espaces extérieurs, l'organisation du programme, les qualités spatiales intérieures ainsi que le fonctionnement général du projet ont été notamment étudiés. Les différentes thématiques abordées sont débattues par le jury. Les 20 projets suivants sont éliminés :

- N°01 ROCK'N SAULE
- N°03 JOE
- N°05 RAPHI
- N°08 LA MAISON DE SOPHIE
- N°10 PIERRE DE VIE
- N°11 AILE DELTA
- N°13 LITET HUS
- N°14 SALAMANDRE 1
- N°15 AU CŒUR LE FOYER
- N°20 BABYLONE
- N°21 GUERITE
- N°22 ROCK'N'ROLL
- N°24 PIERRE D'ANGLE
- N°29 ACCUEILLIR, ENCADRER, PARTAGER
- N°34 SALIX
- N°36 BONNE NUIT
- N°37 QUATRE CONSONNES ET TROIS VOYELLES
- N°39 LA MAISON SUR LA COLLINE
- N°40 VOL AU-DESSUS D'UN NID DE COUCOU
- N°41 MA MAISON EST UN JARDIN

Repêchage

Arrivé au terme des deux tours d'élimination, le jury a procédé à un tour de contrôle en repassant en vue tous les projets. Il décide de repêcher les projets suivants :

- N°08 LA MAISON DE SOPHIE
repêché du 1^{er} tour, éliminé au 2^{ème} tour
- N°09 LA PETITE MAISON SUR LA COLLINE
rétrogradé du 2^{ème} tour, éliminé au 1^{er} tour
- N°22 ROCK'N'ROLL
repêché du 1^{er} tour, éliminé au 2^{ème} tour

CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX

Le jury dispose d'une somme globale de Fr. 84'000.- HT pour attribuer des prix et des mentions. Il décide de classer les 6 projets restants et de leur attribuer les montants suivants :

1^{er} rang / 1^{er} prix

Projet N°02 UPHILL CHF 25'000.- HT

2^{ème} rang / 1^{ère} mention

Projet N°18 LE SERPENT ET L'OISEAU CHF 20'000.- HT

3^{ème} rang / 2^{ème} prix

Projet N°19 LA GRANDE MAISON CHF 13'000.- HT

4^{ème} rang / 3^{ème} prix

Projet N°38 LA SALAMANDRE (2) CHF 11'000.- HT

5^{ème} rang / 4^{ème} prix

Projet N°28 LODGER CHF 8'000.- HT

6^{ème} rang / 5^{ème} prix

Projet N°04 ROQUEBRUNE CHF 7'000.- HT

Arrivé au terme de ses délibérations, le jury, A L'UNANIMITÉ
décide d'attribuer le 1^{er} RANG, 1^{er} PRIX au projet :
n° 2, devise "UPHIL"
et de proposer ce projet pour la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Sion, le 10 mars 2023

Philippe Venetz

Daniela Pommaz

Patrice Mabillard

Gilbert Jacquemetaz

Pierre-Alain Dupraz

Anne-Catherine Javet

Roberto Peruzzi

Jean-Paul Chabbey

Jacques Vuignier

Nadine Reichen

Rita Wagner

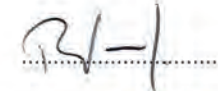
Christophe Lugon-Moulin


Jean-François Guntern

Jean-Marc Meier

Christophe Jordan

Jeannette Rohrer











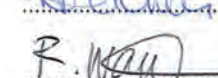






















CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU JURY

Au terme du jugement, le jury a tenu à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de réponse aux problèmes posés et remercie l'ensemble des concurrents pour la qualité et la diversité des propositions présentées.

A l'unanimité, le jury propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet N°02 «Uphill» la poursuite des études en vue de sa réalisation, conformément à l'art. 1.16 du règlement-programme du concours ainsi que l'art.22.3 du règlement SIA 142.

La précision de l'implantation, ainsi que la richesse du système distributif, permettant de «tirer» la colline à l'intérieur du bâtiment et d'amener de la lumière au cœur du Foyer, sur les trois niveaux ainsi réunis, sont les qualités fortes du projet Uphill qui ont su convaincre le jury.

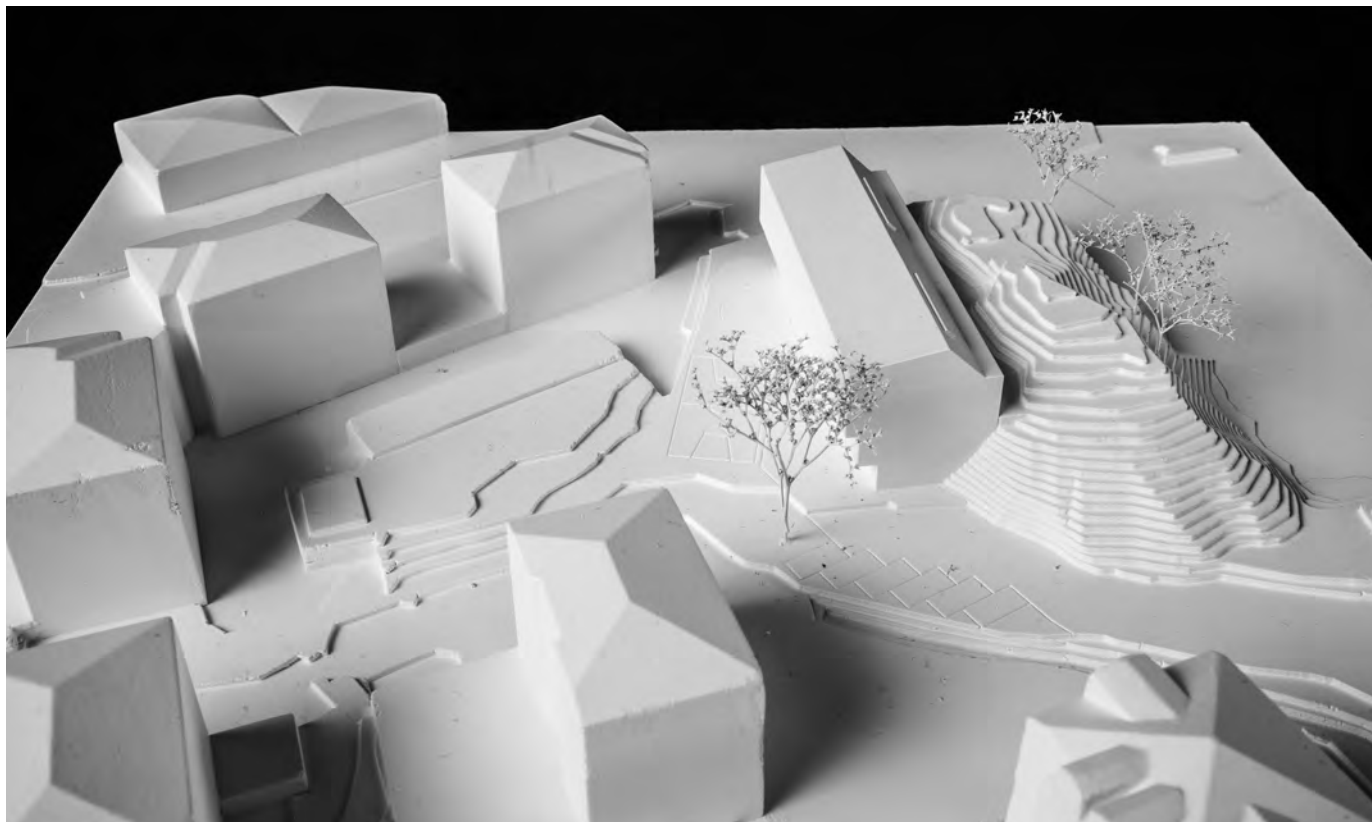
La synthèse entre la simplicité de la répartition des affectations par étage et le système distributif très élaboré apporte de réelles qualités et richesses spatiales. L'organisation et la répartition programmatique répond aux attentes des futurs utilisateurs.

EXPOSITION

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu **le lundi 3 avril 2023 à 17h30** à la Halle des concours du Canton du Valais, (Halle Manufacture des Iles) Route des Iles 32, 1950 Sion.

Les projets y seront exposés jusqu'au vendredi 7 avril 2023, entrée libre de 16h00 à 17h30.

PROJETS PRIMES



N°02 UPHILL

1^{ER} RANG / 1^{ER} PRIX

JEAN-BAPTISTE BRUDERER ARCHITECTE, CHAM

Collaborateurs :

Jean-Baptiste Bruderer

14

GEX & DORTHE INGENIEURS CONSULTANTS SARL, BULLE

Collaborateurs :

Jacques Dorthe, Arnaud Dorthe

Le projet Uphill, parallépipède simple, vient d'une part s'adosser à la colline et de l'autre terminer l'îlot d'habitations au sud. Il est implanté non pas de manière frontale mais légèrement diagonale. La volonté est de marquer ainsi une transition entre l'îlot urbain d'habitation au sud et la colline paysagère au nord.

Une cour d'accès minérale bordée de places de parc, par un léger évasement, amène naturellement à l'entrée principale et donne accès à quelques places couvertes. L'entrée est protégée et couverte par le long porte-à-faux. Les surfaces minérales sont réduites au minimum pour valoriser la parcelle en l'aménageant pour les jeux et le sport sur une surface généreusement végétalisée.

Le projet propose une synthèse entre la simplicité de la répartition des affectations par étage et la complexité d'un système distributif très élaboré, qui apporte de réelles qualités et richesses spatiales dans cette organisation simple. Au rez-de-chaussée sont placés les espaces de services et techniques borgnes qui entourent une entrée généreuse. Celle-ci amène au premier étage où l'on trouve le programme administratif et pédagogique. De là partent deux escaliers qui amènent à l'étage des chambres, où l'on accède de plain-pied avec des espaces de terrasses extérieures aménagées côté colline. L'étage des combles accueille les espaces communautaires, séjour, salle à manger, cuisine, salle de télévision en gradins, rappelant la salle de cinéma. Cet étage de combles bénéficie d'une plus grande hauteur et de volumes généreux sous la toiture à deux pans. Les cages d'escaliers par la création de vides latéraux réunissent spatialement tous les niveaux et créent des vues diagonales de bas en haut très intéressantes. Ce dispositif architectural apporte une identité propre au foyer St-Raphaël permettant aux jeunes habitants de vivre cette expérience bénéfique d'appartenance à ce lieu.

La construction mixte, en béton lorsque le bâtiment touche le sol et la colline, et en bois côté sud est pertinente, tant au niveau de la durabilité que de l'économie du projet.

L'expression architecturale des façades est précise et cohérente avec les choix programmatiques et constructifs.

Le jury souhaite que l'espace de la chambre soit aménagé de manière plus fine dans le développement du projet. En effet la porte s'ouvrant directement sur le lit, le lavabo «posé» au milieu de la paroi longitudinale, ainsi que la position aléatoire de l'armoire en face ne contribuent pas à qualifier une gradation des espaces, entre les parties semi-privées, privées et intimes.

La précision de l'implantation, ainsi que la richesse du système distributif, permettant de «tirer» la colline à l'intérieur du bâtiment et d'amener de la lumière au cœur du bâtiment, sur les trois niveaux ainsi réunis, sont les qualités fortes du projet Uphill qui ont su convaincre le jury.

Concept statique & développement durable

Le système structurel proposé prévoit le rez-de-chaussée et la partie contre terre du 1^{er} niveau en béton armé, le reste de la construction est en bois avec des parois ossature et des dalles mixtes bois-béton. La discontinuité verticale du système porteur entre le rez et les étages nécessite une dalle de transition en béton armé au 1^{er} étage, cette dalle assure également la reprise du porte-à-faux de la façade Sud.

Les portées sont adéquates pour les structures porteuses en bois des étages et pour assurer la descente des charges gravitaires avec des sections compactes de faible hauteur statique.

Le choix de structures porteuses en bois pour les étages est approprié puisqu'il permet de réduire la masse du bâtiment et, par conséquent, les sollicitations sismiques.

Le rez-de-chaussée en béton armé offre un bon encastrement au bâtiment. La conception parasismique est bonne dans le sens transversal avec plusieurs parois de contreventement intérieures et en façade bien disposées en plan et continues en élévation. En revanche, la conception parasismique proposée dans le sens longitudinal n'est pas optimale et induit des effets de torsion. Cela doit être particulièrement bien résolu lors du développement du projet.

Une attention particulière devra aussi être portée lors du dimensionnement des structures porteuses en bois pour assurer leur protection incendie et un bon comportement face aux vibrations.

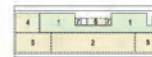
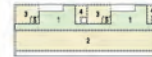
Le volume d'excavation dans la colline en rocher est important mais le bâtiment ne prévoit pas de sous-sol. Il faudra ainsi porter un grand soin au choix du système de fondation afin qu'il soit homogène entre la partie Nord en rocher et celle côté Sud, potentiellement sur des terrains meubles, afin d'éviter les tassements différentiels.

Le système porteur vertical offre peu de flexibilité future mais le choix des matériaux offre une bonne durabilité à l'ouvrage et une bonne contribution au développement durable.



Site + 0.00 / 462.50

Programme / Fonctionnement par étage



- Fac de circulation
Accès / Services / Technique
- 1 Accès et circulation
 - 2 Plans de parc à vélo
 - 3 Rampes
 - 4 Technique

- 1er étage
Administratif
- 1 Circulation
 - 2 Administration
 - 3 Salles de cours
 - 4 Chambres d'étudiants
 - 5 Local polyvalent
 - 6 Appartements
 - 7 Balcons

- 2ème étage
Zone des étudiants
- 1 Accès et circulation
 - 2 Chambres aux balcons
 - 3 Chambres de ville
 - 4 Salles
 - 5 Balcons

- 3ème étage
Zone commune
- 1 Circulation
 - 2 Espace commun
 - 3 Salle de jeu
 - 4 Salle de réunion
 - 5 Salle de conférence
 - 6 Bureau
 - 7 Balcons



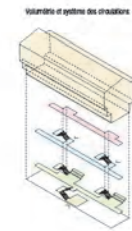
Espace de travail de circulation



1er + 2.00 / 468.50



Croquis C1



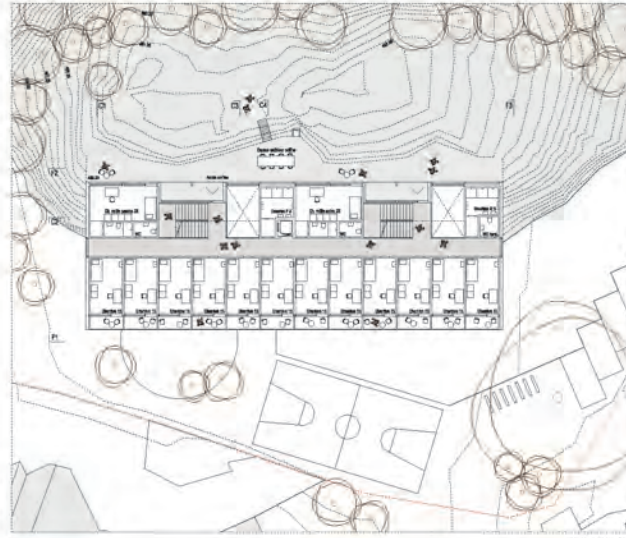
Verticalité et système des circulations



Élévation F1



Croquis C2



Site + 8.50 / 100.00



Site + 8.50 / 402.00



façade F2

Concept structurel

Le bâtiment structurel s'inscrit à la construction végétalisée en bois supportant une construction légère en bois. Pour des raisons de fabrication aux ateliers, ce concept est renforcé par un premier étage et une partie du premier étage, en béton avec le bois. Le socle de construction est constitué de planches verticales bois-bois à double face maintenues supportées par des poutres et coprofiles à crochets. La toiture est en bois.

Ce choix est favorisé en termes de résistance au feu, de confort acoustique et de réduction de pollution propre des éléments porteurs. Le socle élastomère et un mat de polier des escaliers se posent sur toute la hauteur de façade. Le socle des éléments résistants à assurer la stabilité horizontale est constitué de poutres à crochets croisées dans une planche. L'effet de diaphragme des plans horizontaux est assuré par les fûts de bois de compression et les planches à crochets croisés sur place.

L'édifice résilient est conçu comme le bâtiment permet avec une isolation des excursions horizontales isolées sur les éléments. Le socle sur socle de crochets, en bois d'échelle résilient, permet la rotation des poutres à crochets anisotropes et sur de petits décalages pour gérer les discontinuités des axes porteurs supportés. Pour limiter la quantité de matière à mettre en œuvre, elle est isolée dans les zones les moins exposées, obtenue une méthode de bois renforcé permettant la face des poutres des bords supportés.

La structure proposée est simple et efficace, à énergie grise contenue et particulièrement adaptée à son usage et aux conditions locales.

Principe structurel



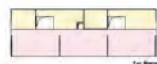
Etage bois-bois



Etage bois



Principe parasismique



1er étage

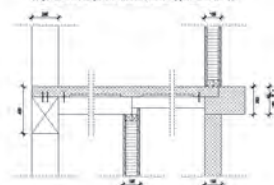


2ème étage



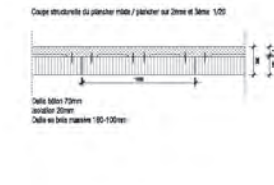
3ème étage

Coupe structurelle des planches bois et bois-bois / plancher sur soc. 100

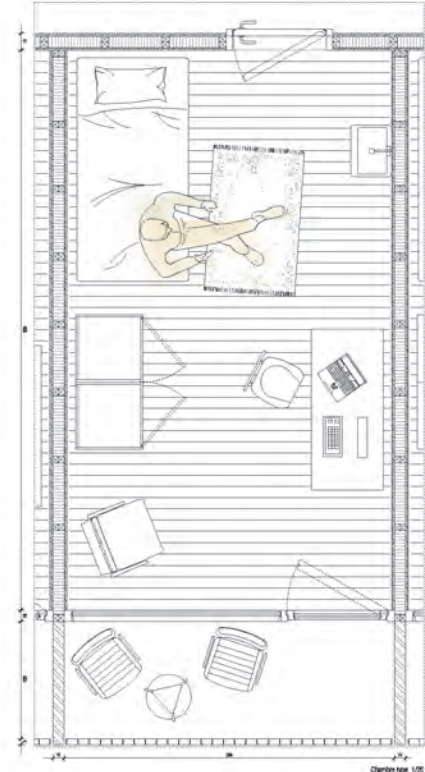


Dalle béton 150mm
Dalle bois 75mm
Isolation 20mm
Dalle en bois massive 100-100mm

Coupe structurelle de plancher bois / plancher sur 2ème et 3ème 100



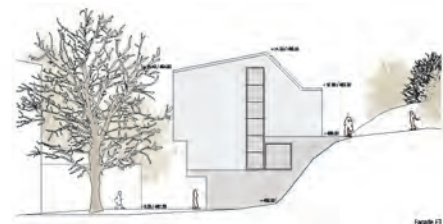
Dalle bois 75mm
Isolation 20mm
Dalle en bois massive 100-100mm



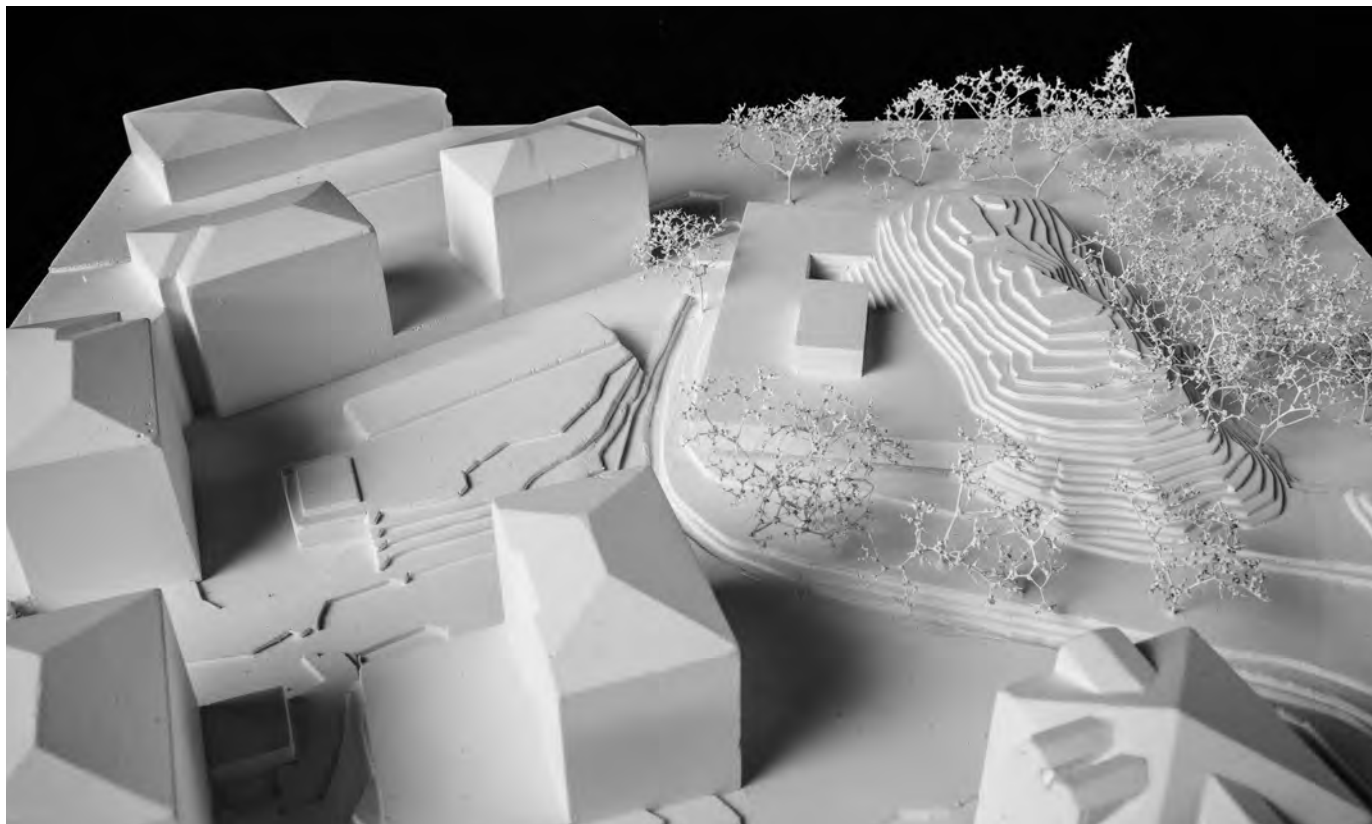
Chambre type 1/05



Coupe C4



façade F1



N°18 LE SERPENT ET L'OISEAU

2^{ÈME} RANG / 1^{ÈRE} MENTION

SAVIOZ FABRIZZI ARCHITECTES FAS, SION

Collaborateurs :

Claude Fabrizio, Laurent Savioz, Marc Evéquoz, Etienne Gilloz, Manon Jauzac,
Barbora Pisanova, Loïc Rey, Carole Westhoff

ALPATEC SA, MARTIGNY

Collaborateurs :

Alain Hugo

La volumétrie proposée sous la forme d'une grande galette horizontale, cherche un lien fort avec le flanc sud de la colline. Ce faible gabarit émergeant permet d'offrir à la vue des immeubles du quartier, la topographie particulière et naturelle de cette colline et dégage une perspective vers le nord de la parcelle.

L'implantation en biais par rapport à l'ensemble du quartier cherche à mettre en valeur le saule proche de la façade d'entrée et le tracé du ruisseau, remis à ciel ouvert le long de la façade longitudinale. Par ce même biais, une mise à distance de l'entrée piétonne (public et visiteurs avec parking extérieur) de celle de la zone logistique et parking couvert, semble intéressante. Néanmoins, la possibilité d'un accès véhicule par l'ouest de la parcelle n'est pas envisageable et nécessiterait une servitude difficilement négociable.

L'organisation du programme est simple et efficace. Le rez-de-chaussée, légèrement encastré dans le terrain, depuis lequel on est amené à voir le bas de la colline, contient les locaux de services, les salles de réunion et de conférence. L'étage principale, surplombant le site par un léger porte-à-faux et accessible en longeant la colline, regroupe aussi bien toutes les chambres orientées en périphérie que l'accueil et l'administration. Les salons (coin TV et lecture) sont disposés autour d'un patio intimiste puisqu'il s'oriente au Nord sur la colline. Ce rapport entre l'intérieur et l'extérieur avec comme toile de fond le flanc de la roche dialoguant avec les nouveaux espaces est une des très grandes qualités du projet. La grande terrasse en toiture généreuse dans sa dimension accueille toutes les activités extérieures du programme (sport, jeux, détente, repas). La cuisine et la salle à manger délimitées par une superstructure vitrée viennent compléter ce dispositif aussi généreux qu'insolite dans ce contexte.

Les chambres sont relativement étroites mais sont bien agencées avec des séquences spatiales allant de l'entrée avec armoires/lavabo, coin nuit/bureau, salon et loggia.

La matérialité alliant le béton pour la structure et la façade avec le bois pour les partitions intérieures, apportent une harmonie toujours en lien avec l'aspect naturel et brut de la colline.

Le jury relève les très grandes qualités du projet et notamment la dimension poétique du dialogue entre la colline et le nouveau foyer. L'image de la structure d'accueil accrochée à sa colline évoque la connexion, la solidité, la résilience, le lien parfois fragile mais si important dans certaines périodes de la vie. En revanche, certains fondements du projet comme l'accès véhicule depuis l'ouest ainsi que l'usage, à la vue de tous, de cette grande terrasse en toiture et sa superstructure à toit plat malgré le règlement de toiture en pente soulèvent des questions de compréhension des différents enjeux. La réunion sur un seul et même étage de toutes les chambres, des coins «salon» ainsi que de l'administration a également provoqué des discussions animées au sein du jury.

Concept statique & développement durable

Le bâtiment qui ne comporte que deux niveaux est entièrement en béton armé. Ce choix est dicté en partie par la mauvaise superposition des structures porteuses verticales entre le rez inférieur et le 1^{er} niveau et la reprise du porte-à-faux sur trois façades. Des voiles en béton armé disposés en peigne au 1^{er} étage viennent compléter le système de reprise du porte-à-faux.

Le système structurel proposé assure une bonne descente des charges de gravité mais sa masse, très importante car entièrement en béton armé, est peu favorable du point de vue sismique car elle entraîne des forces sismiques considérables. Toutefois, les très nombreuses parois en béton armé assurent à l'ouvrage une bonne sécurité parasismique mais elles n'offrent en revanche aucune flexibilité future.

Le bâtiment semi-enterré nécessite des travaux d'excavation mais sa géométrie, qui épouse la forme de la colline ne demande que très peu de terrassement en rocher, les dalles venant prendre appui sur la colline.

Si le niveau inférieur en béton armé est adéquat pour assurer une bonne durabilité à l'ouvrage, du point de vue du développement durable, on peut regretter que les structures porteuses de l'étage ne soient pas en bois.

implantation

La proposition pour le nouveau foyer de jeunes travailleurs a pour intention de mettre en valeur la particularité géologique du site. Tout en créant un lieu de vie en lien avec son contexte.
 Les deux masses principales de volumes sont reliées par un pont de la même hauteur que le bâtiment principal, le nouveau projet s'insère dans le tissu existant, côté sud.
 L'axe principal de la façade est un massif rectangulaire sur un terrain plat. Le volume principal est en fait relié au volume existant à l'ouest d'un pont à l'échelle de la hauteur du bâtiment principal, le nouveau projet s'insère dans le tissu existant, côté sud.
 La disposition des bâtiments adjacents au plan de la façade, forme un jardin à l'échelle du quartier, dans lequel le nouveau projet s'insère de manière adroite, à la façon d'un pavillon adossé à un espace naturel.
 La façade hauteur contraste avec le tissu bâti environnant et réplique le relief de cette colline.

en réponse à une surface de terrain préexistante, cette opération permet de créer une géométrie future terrassée qui devient espace de détente et de loisir pour les occupants au quotidien.

aménagement extérieur et circulation

une végétalisation plus importante du site permet de recréer l'équilibre de jardin, actuellement fermé par les nombreux accès aux parkings voisins.
 Le nord qui longe la rue d'origine principale est délimité et structuré en accès à cet effet jusqu'à l'intérieur du site de la parcelle. Il longe ainsi la façade sud du nouveau foyer, donnant une nouvelle qualité à cet espace naturel présent sur le site cette bande naturelle modifie les passages dans l'environnement proche des chaumières des résidents. De plus, une passerelle pédestre légère permet de croquer en direction du sud.

la géométrie du bâtiment par rapport à la colline génère une place d'entrée pour les résidents et les visiteurs, l'axe principal est connecté par l'axe de la rue principale grâce au dispositif de dénivelé extérieur permet de maintenir toute la partie sud de la parcelle aux véhicules motorisés.

un côté nord, depuis le toit de la parcelle, un accès supplémentaire est ajouté pour le bus du foyer ainsi que les pour vélos des collaborateurs, jusqu'à garage couvert. La moitié nord de la parcelle est connectée dans son état naturel.

organisation du programme

le foyer s'organise sur 3 niveaux.
 L'étage principal, un rez-de-chaussée supérieur, comporte l'accès principal et regroupe la plupart des lieux de vie quotidienne : séjour, accueil et administration.
 à l'étage supérieur se trouve l'espace repas, un lieu qui rassemble tous les résidents par son situation centrale et son lien avec tous les espaces de vie.
 Le niveau géométrique principal une utilisation collective tout en gardant un lien visuel fort avec l'étage de vie au travers du patio. La toiture terrasse complète le dispositif collectif en offrant une place-forme multifonction pour les moments de détente et de loisirs de détente.

structuré par rapport au sol de référence, le volume principal génère un rez-de-chaussée inférieur qui comprend les locaux à utilisation professionnelle tel que les salles de cours et de conférences, les locaux de dépôt matériel, et de service.
 L'accès direct au parking contribue à la fluidité des circulations depuis, et vers, l'édifice.
 cette proximité avec les équipements facilite les courses de services et sépare la place d'entrée à l'axe pour l'accueil des visiteurs et des résidents.

le programme est donc organisé en grande partie à l'étage central. L'organisation autour d'un espace intérieur plus privé qui crée un dialogue avec la façade modulaire de la colline tel qu'un pont sur un sol espace représentatif du lieu.
 la séquence spatiale débute par la hall d'entrée qui distribue d'une part la partie administrative pour les collaborateurs et l'accueil des visiteurs et d'autre part la partie privée qui se situe vers le sud.
 les espaces de vie et de jeux d'intérieur autour du patio et s'ouvrent également sur les autres façades par des décalages et des loggias communes.
 les chaumières et les bureaux sont disposés en bloc autour de ces espaces de vie favorisant ainsi l'appropriation des lieux collectifs et la vie en communauté.

conception et matériaux

le volume principal prend la forme de 2 agencements de blocs linéaires entre lesquelles les éléments de remplissage sont disposés, de sol au plafond.
 les murs d'éléments extérieurs sont traités de la même manière que le tissu du bâtiment.
 des vitrages haute-hauteur complètent le dispositif et permettent des ouvertures latérales sur la colline.
 les murs extérieurs en béton sont traités de la même manière que le tissu du bâtiment, les éléments de remplissage ont contribué à l'articulation du tout dans les espaces communs.
 les matériaux en béton apportent de la chaleur aux espaces et structurent les circulations.
 le concept de matériaux se retrouve en façade avec l'alternance d'éléments pleins, des pans de béton texturés, ou des vitrages entre les deux étages.
 le toit ainsi que le volume à l'étage sont traités avec des vitrages haute-hauteur.
 une excellente enveloppe thermique, une production de chaleur renouvelable, la production d'électricité photovoltaïque couplée à un renouvellement d'air contrôlé permet d'obtenir un bâtiment économe et une attention particulière est également apportée au confort acoustique par la isolation des balcons comme éléments pleins.
 les murs extérieurs sont traités de la même manière que le tissu du bâtiment, les éléments de remplissage ont contribué à l'articulation du tout dans les espaces communs.
 le projet répond ainsi aux exigences de confort visuel sans système solaire en limitant les surchauffes, grâce à une protection solaire performante (grâce aux vitrages) une ventilation naturelle des locaux (chaumières) et une merise des matériaux (chaumières en béton).

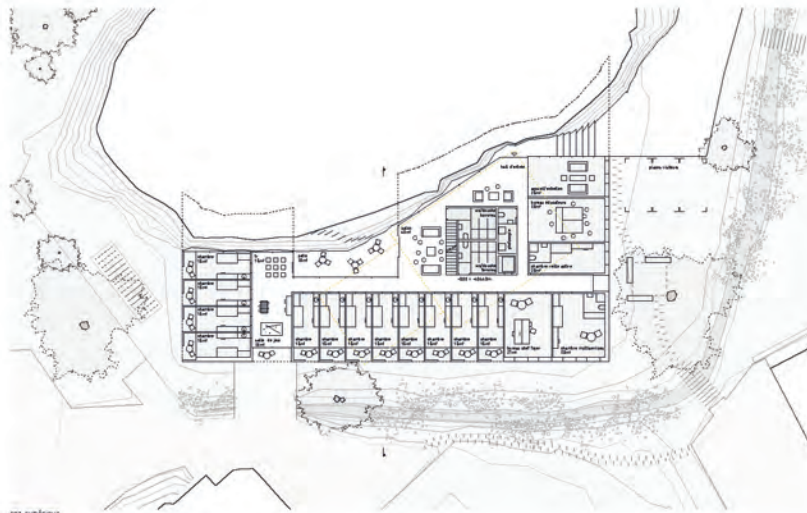
chambre type

la chambre de chaque résident s'organise en 3 sous-espaces.
 une première chambre, composée d'une pendure et d'un meuble d'appoint avec lavabo et miroir, forment une entrée à l'échelle de la chambre.
 ce meuble est fixé et identique à chaque chambre.
 le second sous-espace est un espace libre dans lequel les occupants peuvent accéder à leur espace nuit ainsi que leurs espaces de rangement.
 une baie vitrée sur toute la surface sépare le volume intérieur et le balcon.
 cette baie vitrée offre aux résidents un espace extérieur qui est isolé de l'extérieur par l'encastrement de loge de protection contre les éléments extérieurs pour ne pas être vu des passants.
 un pan saillant offre l'intimité nécessaire.

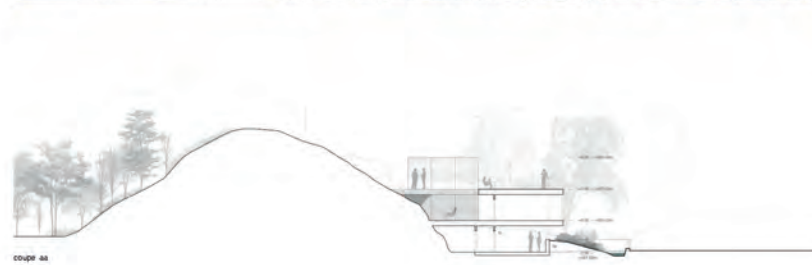




étage



rez supérieur

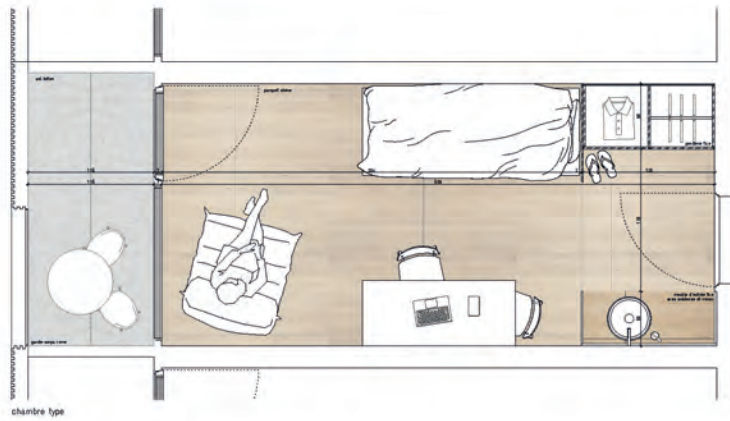
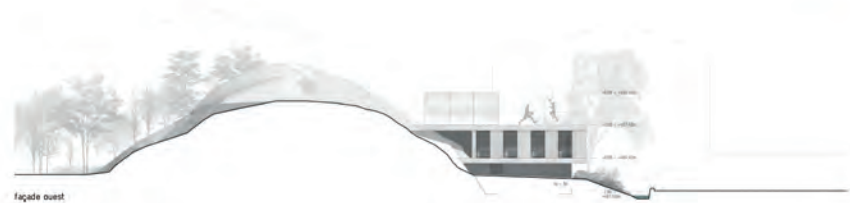
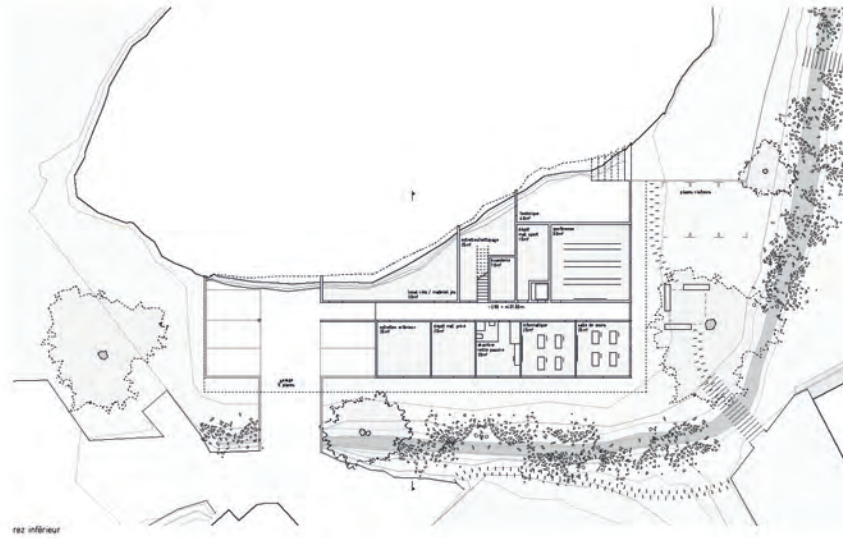


coupe aa



façade est

N°18 LE SERPENT ET L'OISEAU





N°19 LA GRANDE MAISON

3^{ÈME} RANG / 2^{ÈME} PRIX

DARE ARCHITECTES SARL, ST-PIERRE-DE-CLAGES

Collaborateurs :

Alice Gras, Alexandra Maury, Delphine Bugaud, David Cretton

AMV MASSEREY & VOIDE SA, SION

Collaborateurs :

Philippe Voide, Victorien Moix, Megan Yates

BM CONCEPT, CHAMOSON

Collaborateurs :

Baptiste Michellod

La volumétrie proposée, couronnée par sa toiture à quatre pans fait référence à la villa urbaine type de la fin du 19^{ème} siècle. Par son implantation adossée à la colline et son gabarit à l'échelle d'une grande maison familiale (R+2), le nouveau volume complète le bâti existant, constitué de petits immeubles au gabarit similaire.

Le nouveau volume s'oriente donc en majorité sur trois côtés. Seul le dernier étage profite d'une relation visuelle et fonctionnelle au Nord avec la colline. Cet étage, dont la périphérie est agrémentée d'une généreuse loggia/coursive, profite du volume sous toit pour son programme commun (cuisine, salle à manger, salon, jeux et buanderie).

L'organisation en plan ainsi que la distribution intérieure par une cage d'escalier centrale s'inspirent également de la villa urbaine. Cette distribution verticale sert de lien entre les différents étages et participe à la vie du bâtiment.

L'entrée se situe au rez-de-chaussée côté Est, proche des places de parking extérieurs. Le niveau de plein pied contient l'accueil, l'administration, les salles de réunions ainsi que les quelques locaux de services. A l'étage, les 12 chambres profitent des trois orientations possibles par groupe de 3 ou de 6 unités. Aux articulations des chambres de petits espaces communs trouvent place. Les douches et sanitaires complètent le programme de cet étage. La chambre paraît fonctionnelle mais n'offre pas de grandes qualités spatiales ou de richesse d'aménagement. Le long meuble linéaire et la position de la porte induisent une position presque unique du lit. En revanche, la loggia apporte une réelle qualité d'habitabilité de la cellule individuelle.

L'expression architecturale constituée d'une trame régulière formant des cadres en bois massif, offre une certaine sobriété à l'ensemble. Les remplissages en vitrages, briques de terre crue et panneaux de bois répondent aux exigences environnementales actuelles et complètent le système mixte (bois/béton) constituant les dalles.

Le jury relève la simplicité de la proposition mais se questionne sur l'ambiguïté entre la référence à la villa urbaine qui suggère un rayonnement sur les quatre faces et l'implantation de ce projet contre la colline. Le plan de l'étage des chambres est particulièrement péjoré par la présence de la colline et devient symptomatique de

cette hésitation entre le modèle et l'application. Les possibilités d'aménagement des chambres semblent limitées et peu attractives. Le face à face des accès de certaines chambres avec les sanitaires et les douches depuis des couloirs borgnes ne sont pas en phase avec l'ambition du projet.

Concept statique & développement durable

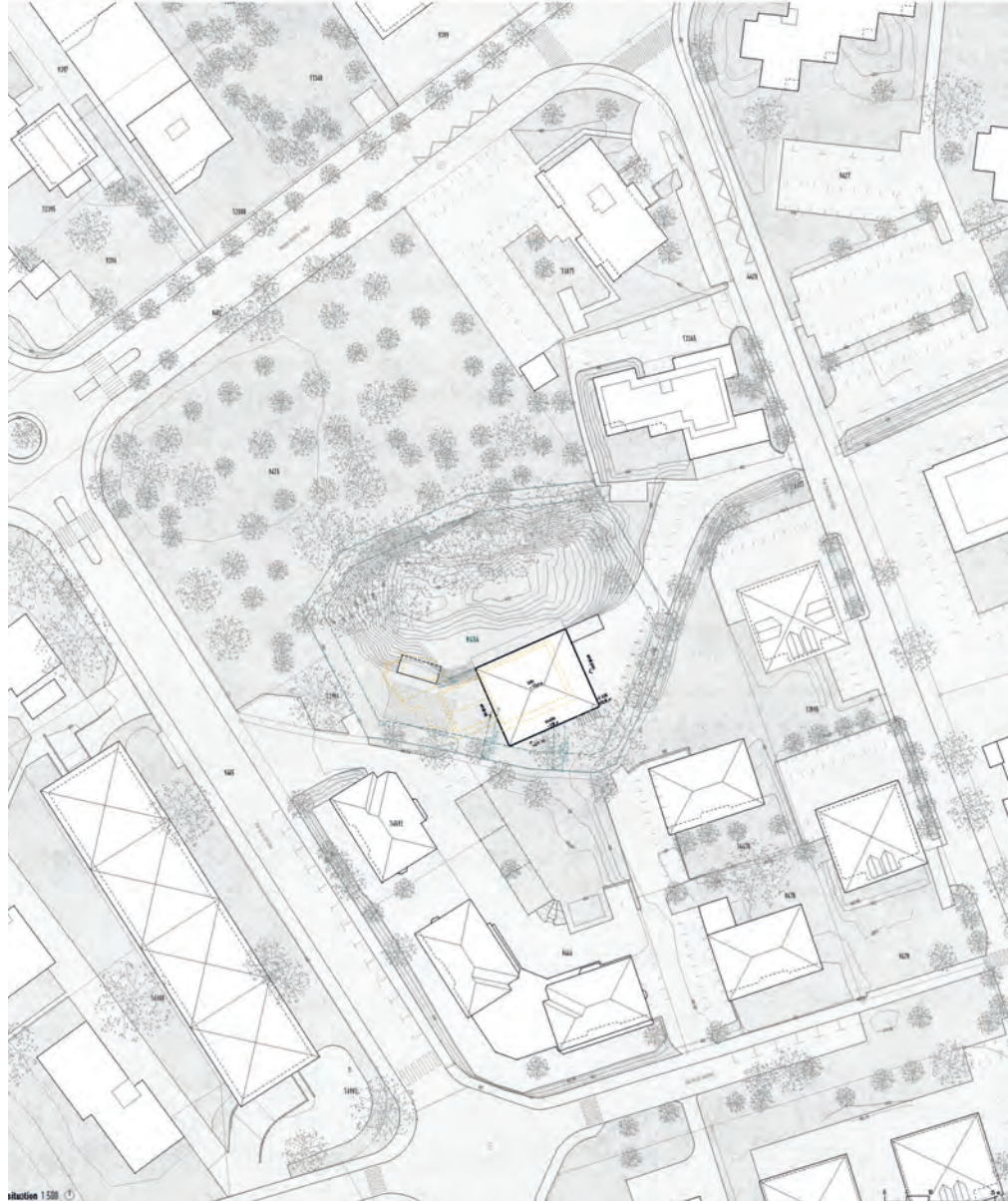
La structure porteuse est conçue entièrement en bois à l'exception du noyau de circulation vertical et des planchers qui sont mixtes bois-béton. Un refend en béton armé est prévu pour compléter le concept de sécurité parasismique. Toutefois, la position très centrée des éléments de protection parasismique entraîne des effets de torsion importants dans les façades vitrées et très ajourées. Le système porteur vertical intérieur est mal superposé sur les trois étages, ce qui nécessite probablement l'insertion de poutres de transition pour assurer la descente des charges gravitaires. Les portées sont en revanche adaptées pour des planchers en bois-béton et permettent d'assurer la descente des charges gravitaires avec des sections compactes. Le système porteur offre également une bonne flexibilité pour des transformations futures.

Le choix de structures en bois est favorable du point de vue sismique car il offre une masse réduite qui permet de réduire les forces horizontales. Il est également pertinent du point de vue du développement durable.

Le volume d'excavation en rocher est en revanche important, le niveau du rez et une grande partie du 1^{er} étage sont construits à l'intérieur de la colline.

La grande MAISON

couvres de projet pour la construction d'un foyer pour jeunes travailleurs à sion



situation 1:500



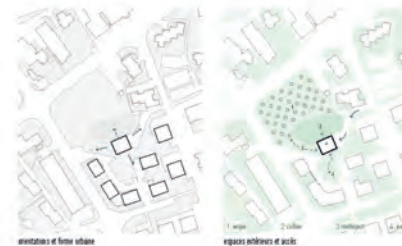
« Villa urbaine : innovation d'habitation respectant l'ordre des contours, bastion de trois à cinq étages comportant un ou plusieurs logements et reliés par une cage d'escalier collective »

Revisiter la ville urbaine à l'échelle du quartier

À la découverte du site proposé au-delà des logements formant une couronne autour de la colline, se trouvent des éléments d'échelle familiale, domestique, le réseau, le grand canal piétonnier, les verges, la part en bois tout autour. Éléments qui s'attachent naturellement à la maison familiale. Cet aspect domestique du quartier à partir de l'axe avec la villa urbaine. Éléments de taille réduite, la part nouvelle de quartier d'ordre domestique dans le tissu à la hauteur et adaptée à l'échelle du quartier. En parallèle, se trouvent des « plots » de forme carrée ou rectangulaire, d'une hauteur de 4 à 5 mètres (selon les paramètres de site à 4 plots). Le nouveau bâtiment leur fait écho et répond à une nécessité de visibilité spatiale. Issue de la loi du 2004 (selon), cette typologie urbaine permet de proposer un volume compact et dense, des multiples points de vue sur le paysage ainsi qu'une échelle domestique. Les grands principes de la villa urbaine permettent d'allier efficacement logement populaire et urbain.

Dans un contexte d'usage en site, la compacité de cette grande maison urbaine offre la possibilité de réintroduire des espaces verts de qualité et ainsi offrir une plus-value non négligeable au quartier. Une extension de verges, la construction des espaces d'aires piétonnières ainsi qu'une continuité à l'échelle de proximité au site. Le bâtiment proposé diffère comme une limite aux mouvements imperceptibles habituels.

L'habitat collectif offre la typologie de type villa urbaine, allié de la nature principale, entouré de verges et d'un gabarit discret, propose une échelle plus adaptée au quartier. On s'y sent comme à la maison. Son volume dégage d'espaces ouverts apporte un certain confort, permet de retrouver la colline et d'en souligner son contour urbain. Le bâtiment de forme carrée, s'adapte à la colline tout en lui redonnant sa place. Le choix de la forme cubique offre la possibilité de concevoir en direction des perspectives prioritaires sur le site. L'alignement vers l'est, sur la partie de l'axe au Sud et le soleil couchant à l'ouest. Ces trois orientations supposent l'orientation des vis-à-vis faceaux avec les bâtiments adjacents.



orientations et forme urbaine

espaces extérieurs et accès

Orienter en fonction du contexte et des usages

Le plan carré central autour de la cage d'escalier centrale. Colonne vertébrale qui permet de mixer entre eux les étages, tout en favorisant les liens, les regards, l'équilibre et l'harmonie, elle permet un bâtiment unique qui partage à la fois le bâtiment, point de rencontre entre les différents usages. À l'échelle d'une maison individuelle, l'escalier est centralisé avant comme pour permettre de communiquer au travers des étages que « la route est plate ». Les périmètres, circonviennent les différents espaces. Au sud de l'escalier, l'usage de la part, peut être en relation avec l'extérieur, se trouvent les espaces d'accueil, de bureaux, de conférences et de cours. Chacun d'eux est en relation avec l'extérieur, qui à l'origine de l'espace d'entrée plus minimal, de confort adéquat au sud se des éléments délimités au nord à l'ouest.

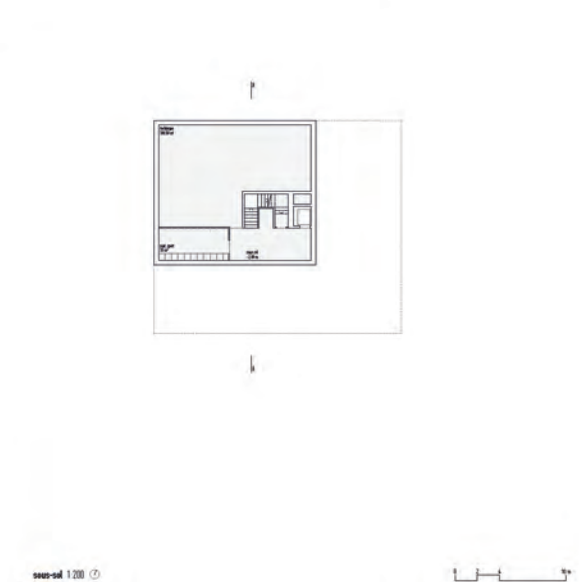
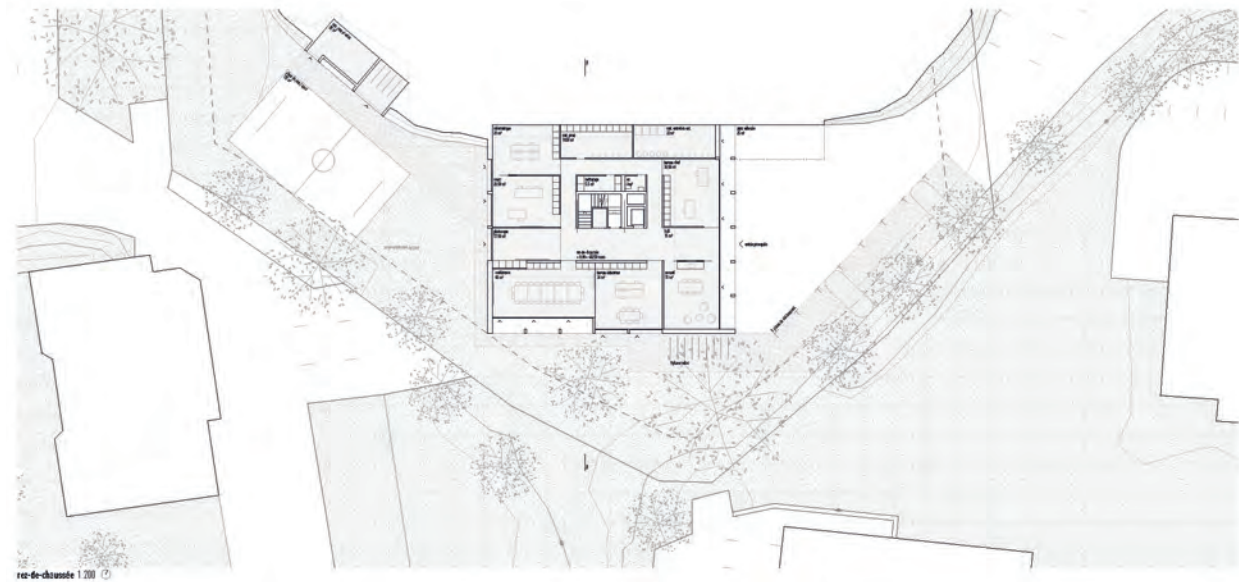
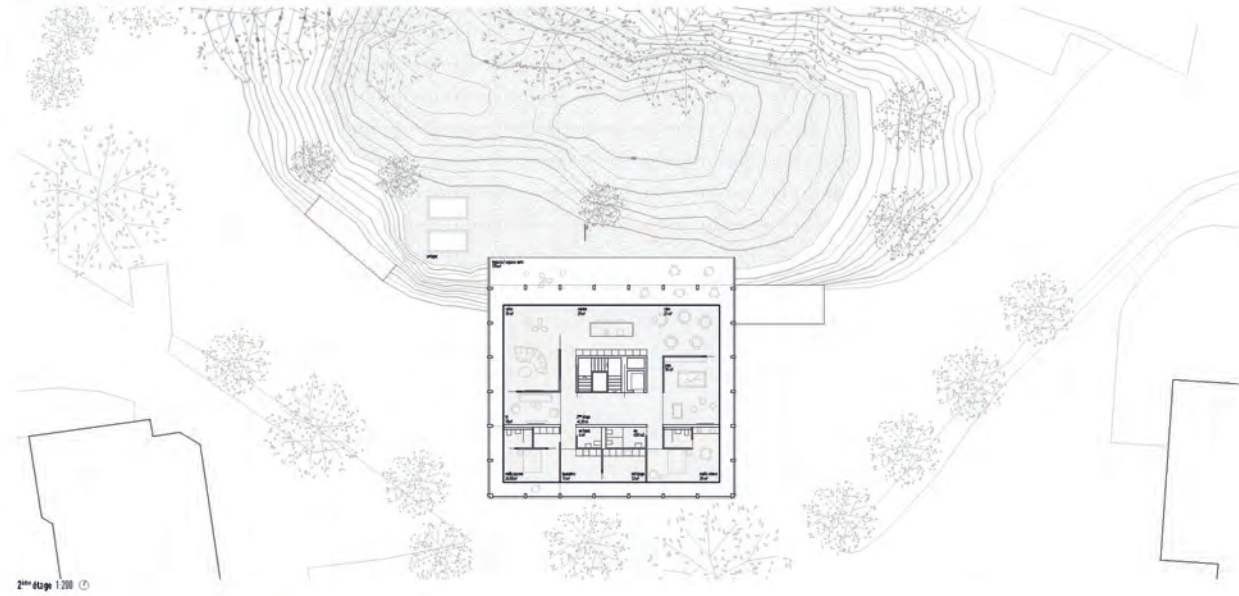
Un niveau plus haut se trouve l'étage de nuit. Les chambres sont situées de part et d'autre du noyau central, l'alignement permet pour offrir des points de vue sur l'extérieur. Avant d'entrer, l'approche se fait des niveaux. On y va jusqu'à l'arrêt en un rythme pour passer une partie de l'arrêt. Chaque série de chambres est orientée à l'ouest, tout est afin de réaliser les vis-à-vis et se trouve également être un point de repère pour les usagers. L'alignement contre la rue de l'orientation au sud se trouvent les salles d'eau.

Le dernier étage, grandement ouvert, propose d'être l'usage au sommet de la colline. Les espaces de ce bâtiment vers la colline, se trouvent le bâtiment à l'ouest. Grandement ouvert sur le paysage, cet étage est au gré des moments de la journée.



La grande MAISON

concours de projet pour la construction d'un foyer pour jeunes travailleurs à sion



N°19 LA GRANDE MAISON

La grande MAISON

concours de projet pour la construction d'un foyer pour jeunes travailleurs à sion



façade sud 1/200



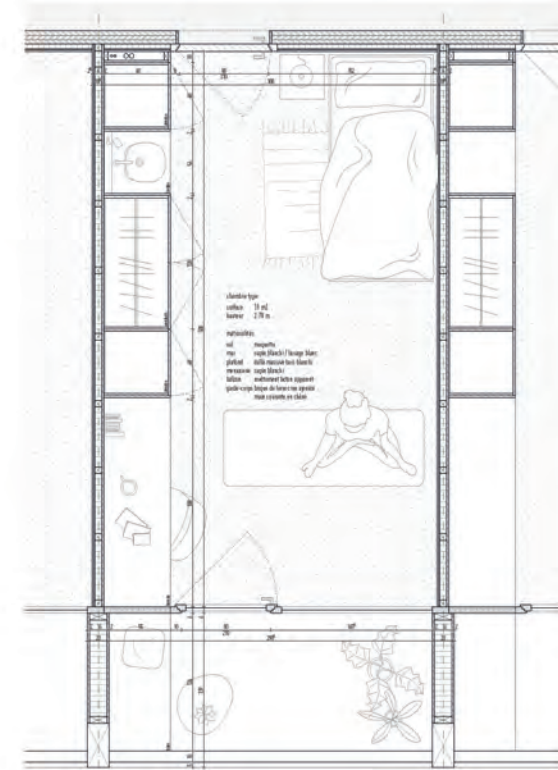
façade est 1/200



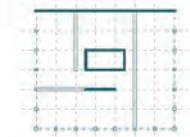
façade nord 1/200



coupe a 1/200



chambre type 1/20



● autre axe □ poteau en lamelle-collée □ dalle béton



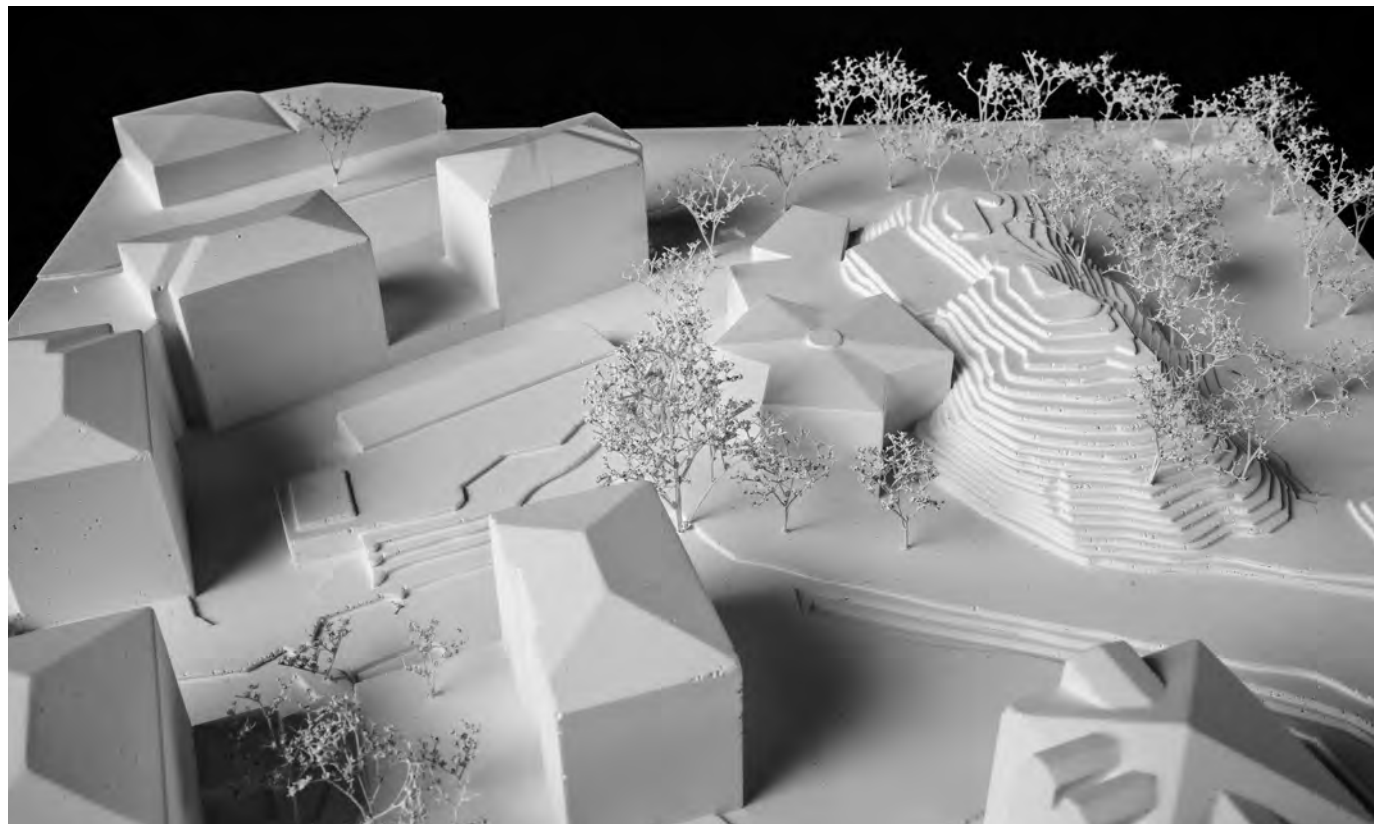
programmer et réaliser

Rendre lisible la flexibilité de la structure

Une trame rigide pour le bâtiment et permet d'offrir une grande flexibilité des espaces mais également en jeu sur les plans et les vides. Afin d'offrir une rigueur d'application et un aspect chaleureux, le bâtiment a été pensé en bois. Une dalle entre-soins-béton permet de mieux de circulation vers l'appuyer sur des poteaux en façade. Des poutres perforées permettent à chaque étage, percées en bois lamellé-collé, viennent compléter la structure statique et pratiquement la stabilité acoustique. Cette grille percée en plan, se retrouve en façade soulignée par le système constructif mais visible et faisant partie intégrante de la modulation de façade. En plus de la cage Escalier et du ascenseur, le mur adossant à la colonne est peints en blanc uni.

La modularité du plan induit par la trame, se répercute également sur les éléments de remplissage. Constitués de briques de terre crue, de verre ou de panneaux bois, les panneaux viennent combler les vides entre chaque colonne verticale. Qui plus est, ces éléments légers viennent se mettre en retrait lorsque la fonction le demande. Le retrait de la façade devant de multiples balcons à l'étage des chambres, un usage marqué l'intérieur du bâtiment en un amont-trait face de la panne-croix après une conférence au rez-de-chaussée, une couronne continue et ouverte en attique. La modularité des panneaux en façade et de plus permet d'assurer des transitions entre extérieurs et intérieurs ainsi qu'une évolution des espaces et des usages.

En termes structurels, la stabilité pour les effets horizontaux tels que le vent et les séismes est assurée par les murs en béton armé collés au nord contre le terrain ainsi qu'à l'est de la cage Escalier. Le rapport central permet également de stabiliser le bâtiment dans les deux directions. Les effets verticaux sont repris par les poutres en lamellé-collé et les poteaux en bois massif situés en façade.



N°38 SALAMANDRE (2)

4^{ÈME} RANG / 3^{ÈME} PRIX

BONNARD + WOEFFRAY SNC, MONTHEY

Collaborateurs :

Vincent Barindelli, Loris Boschetti, Joaro Ambrozinho, Guillaume Planchamp

Emilie Besse

BISEG SARL, FULLY

Collaborateurs :

Pierre Boisset, Stéphane Pellissier, Mélody Arlettaz

La volumétrie et l'expression architecturale proposées affirment l'Institut comme bâtiment particulier et une identité propre vis-à-vis des immeubles de logements environnants. Le projet s'articule en plan par une série de modules, prioritairement sur deux niveaux, qui épousent le modelé topographique de la colline. Sur sa terminaison Est, le volume se porte à trois niveaux, plus autonome, permettant une extension des espaces de cuisine et de salle à manger sur une vaste terrasse en interaction directe avec la colline. L'entrée, correctement positionnée à l'Est proche de l'arrivée des piétons et des places de parc, peine cependant à s'exprimer dans le contexte de l'articulation des volumes.

L'essentiel du programme est distribué sur les deux premiers niveaux, le rez-de-chaussée accueillant les espaces administratifs, de cours et de conférence. Les chambres sont situées à l'étage, sur un seul niveau, au travers de 4 unités de trois chambres qui tirent ainsi parti de l'articulation volumétrique du projet. Largement orientées au sud et partiellement à l'est, ces chambres bénéficient d'une belle situation en direction du rideau d'arbres projeté. L'organisation de la chambre elle-même est rationnelle, avec une zone d'entrée dédiée, mais paraît exigüe dans la juxtaposition de l'espace de jour avec la loggia en façade.

Malgré ses qualités d'implantation et son gabarit modeste, le projet hésite conceptuellement entre la «chaînette» et le «trèfle» qui finalement émerge à l'Est. Les espaces intérieurs de distribution, tant au rez-de-chaussée qu'au 1^{er} étage, souffrent d'un éclairage trop parcimonieux, uniquement généré par les petits interstices de lumière créés entre les modules bâtis. Le jury doute ainsi que ces espaces de couloirs, au caractère quelque peu cryptal, parviennent à créer de réels espaces de rencontre et de détente. Cette crainte est renforcée par l'absence de ces joints de lumière dans l'est de la composition, avec des halls d'accueil et de distribution qui ne bénéficient d'aucune lumière naturelle directe. Enfin le rideau d'arbres positionné au sud de la parcelle isole quelque peu le bâtiment vis-à-vis de l'ilot urbain et de la cour qui pourrait tirer bénéfice du dégagement que le projet préserve au nord.

Concept statique et développement durable

La structure porteuse est conçue entièrement en bois à l'exception du sous-sol qui est en béton armé, tout comme le noyau de circulation vertical et la paroi Nord construite contre le rocher. Le système porteur vertical est formé de parois ossature et les planchers sont des caissons en bois. Le système porteur vertical intérieur n'est pas parfaitement continu en élévation sur les trois étages hors-sols. Cela nécessite l'insertion de poutres de transition pour assurer la descente des charges gravitaires. Les portées sont en revanche adaptées pour des planchers à caissons en bois et permettent une bonne optimisation des hauteurs statiques. Le système porteur offre également une bonne flexibilité pour des transformations futures. Le système de protection parasismique n'est pas optimal. Il est principalement assuré par la grande paroi en béton côté Nord et les noyaux d'escalier et d'ascenseur. Leur position très excentrée et leur grande rigidité entraînent des effets de torsion importants pour les parois ossatures de faibles dimensions situées à l'intérieur et en façade Sud, vu leur faible superposition entre les étages.

Le volume d'excavation pour la réalisation du sous-sol et la pénétration du bâtiment dans la colline en rocher est important mais le choix de structures porteuses en bois est favorable du point de vue du développement durable.



N°38 SALAMANDRE (2)

CONCOURS DE PROJET POUR LA CONSTRUCTION D'UN FOYER POUR JEUNES TRAVAILLEURS A SION 02.2023 ~ SALAMANDRE ~

Insertion dans le contexte urbain et paysager

Le site du foyer St Raphael est une pépère parmi un quartier de logement banal, suburbain, sans ordonnance, ni âme. Il s'en dégage un grain du lieu, qui tient à cette petite colline, accident géologique d'une autre époque, à cette maquette cartésienne à ciel ouvert et à ce saut, là bien avant toute construction, du temps d'un lieu planté de vergers. Bref une enclave à préserver pour le foyer St-Raphael.

Le projet tente de sauver cet esprit particulier, en proposant un bâtiment qui se dépose en pied de colline.

Une morphologie qui s'adosse au rocher et s'ouvre comme un éventail à la rencontre d'un tracé de la maquette encore perceptible, parmi les arbres restants, le saut et les boueuses. La morphologie projetée est composée de l'assemblage d'unités répétitives, sans ordonnance apparente jusqu'à l'affirmation d'une union en treillis, s'insère en abîme. La volumétrie se compose d'un bâtiment de terre, de trois niveaux, rez, étage et attique, imbriqué à une aile de deux niveaux, dont la toiture terrasse prolonge l'attique.



Concept architectural

La programmation se cale naturellement dans cette configuration. Le rez-de-chaussée organise la zone administrative. Chaque unité-boîte accueille une fonction spécifique de ce secteur, soit l'accueil, l'animation, la formation et les réunions. Le premier étage abrite les onze chambres groupées par trois, toutes orientées sur le côté d'arbre, accompagnant le tracé de la maquette. L'agencement des unités-boîtes trouve tout son sens qualitatif pour ce type d'hébergement, qui ainsi offre une organisation sur un seul étage, tout en sécurisant l'espace de distribution. Cet espace articulé offre des distancions proches à des petits coins de séjour. Adossés par les étages de chaque niveau. Les chambres disposent d'un balcon loggia privé, formant un seuil protecteur vis-à-vis des communes voisines. La trame des serres et de la distribution verticale s'adosse au rocher. Le second étage, soit l'attique, abrite les espaces communitaires. La cuisine, les espaces repas, séjour, télévision et jeux s'ordonnent avec fluidité autour du hall central, relié en son centre à l'étage des chambres par un vide circulaire, permettant à la lumière zénithale de pénétrer le cœur du bâtiment.

Espaces verts

La toiture terrasse prolonge les espaces pour offrir une zone de détente privée déconnectée du sol mais en lien avec la colline et le paysage de la vallée avec son coté en terrasse qui surplombe le site. La frange plantée en bord de terrasse reçoit une végétation résistante au sec, et à l'encastrement. Des plantations en bac y prennent place pour l'apport d'un atelier jardin potager et aromatique en lien avec la cuisine. Le revêtement de sol est un gazon semi-imperméable, aux joints entaillés. Au sol, le caractère naturel et végétalisé reste prédominant. La prairie haute et les arbres couronnent le bâtiment, pour le maintien de la biodiversité du site. La place d'accueil, en gravier gazon, organise le parage des voitures, de manière proche sauvage, sous les arbres, permettant une future réversibilité, lorsque les deux roues domineront la mobilité individuelle.

Concept structurel et statique

La simplicité, la rapidité d'exécution, la flexibilité et la longévité ont dicté le choix de la structure portante pour développer un bâtiment durable. L'utilisation du béton est minimale à la réalisation du sous-sol du ravier sur l'aile non escavée et du mur contre le rocher. La structure hors sol des étages est en ossature et dalle en ossature bois, posée sur la dalle béton de fond et adossée au mur. Les façades portées permettent d'optimiser la hauteur statique de la dalle bois, qui intègre l'isolation thermique pour une suppression des ponts thermiques, notamment au droit des loggias. La préfabrication bois est exercée aux divers éléments constitutifs pour un gain de temps en chape charnière, accourant ainsi le temps de remontage des éléments. Elle met en œuvre des pans de façades, de parois et de dalles pour rationaliser le transport. La sécurité parasismique est assurée par un encastrement des structures au niveau de la dalle sur sous-sol et du ravier au rez. Le noyau de distribution en béton armé ainsi que le long mur contre le rocher avec ses rebords permettra de stabiliser l'unité Nord ainsi que les surfaces de plancher de distribution. Chaque unité boîte sera stabilisée pour elle-même à l'aide de refends antisismiques en ossature bois.

Flexibilité, inertie, acoustique et expression

L'unité boîte offre la flexibilité au bâtiment, les cloisons entre chambres ou salles étant non portantes. Selon l'évolution du institut, le bâtiment pourra intégrer une nouvelle programmation, telle qu'une adaptation à un atelier et salle de cours ou d'un habitat composé seulement de studios. L'inertie est assurée par la chape flottante et par la composition adossée des cloisons légères. La modélisation des façades exprime le système statique par pans d'ossature en bois. La toiture à la française, de sol à toiture, assure un bon éclairage naturel des espaces. Elle est protégée d'un litrage en projection. À l'étage de la zone nuit, la toiture est posée en retrait pour créer la loggia des chambres. Un bardage en plaque PVC ciment coulé habille les menuaux, entre des dalles revêtues d'une corniche en béton léger. Les garde-corps en filat inox assurent la sécurité.



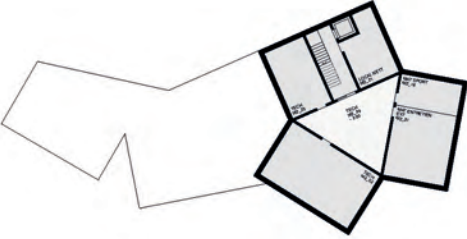
CONCOURS DE PROJET POUR LA CONSTRUCTION
 D'UN FOYER POUR JEUNES TRAVAILLEURS A SION
 02.2023
 ~ SALAMANDRE ~



ETAGE 2 - ZONE COMMUNAUTAIRE
1/200



ETAGE 1 - ZONE NUIT
1/200



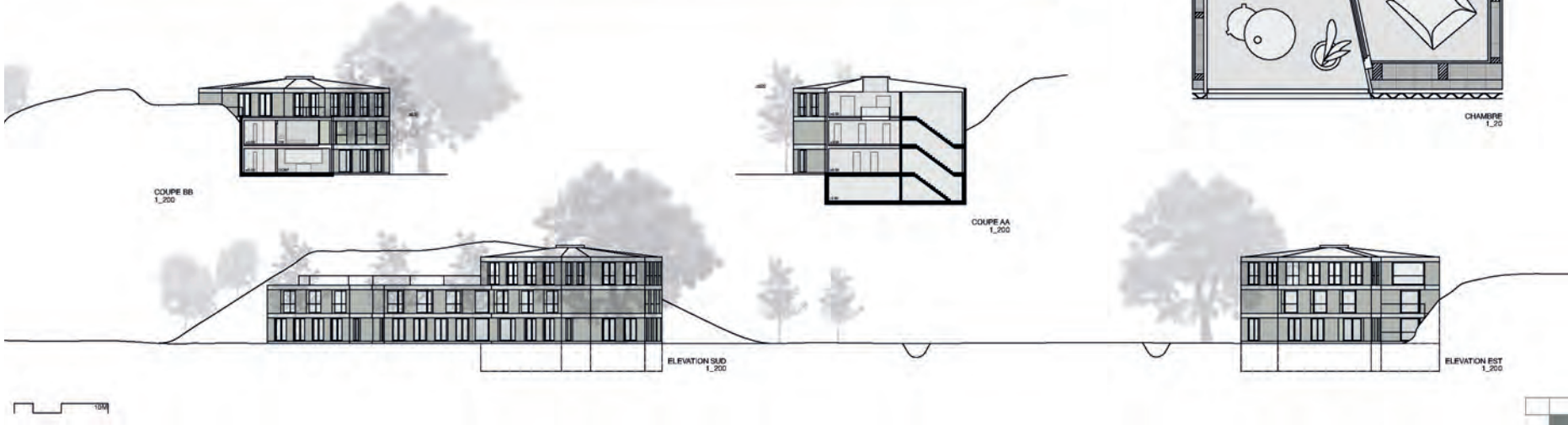
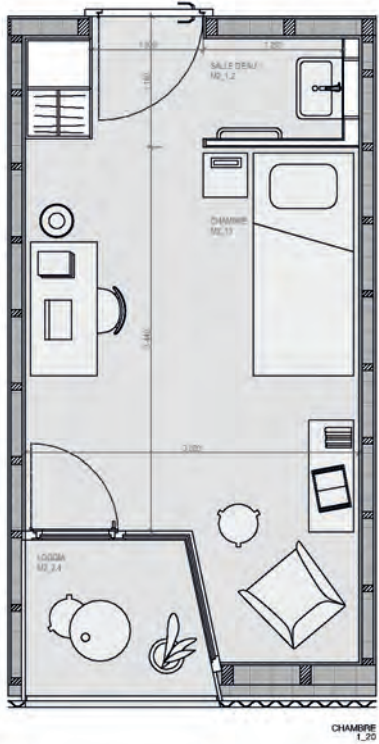
SOUS-SOL - ZONE SERVICES
1/200



N°38 SALAMANDRE (2)



CONCOURS DE PROJET POUR LA CONSTRUCTION
 D'UN FOYER POUR JEUNES TRAVAILLEURS A SION
 02.2023
 ~ SALAMANDRE ~



36

N°38 SALAMANDRE (2)



N°28 LODGER

5^{ÈME} RANG / 4^{ÈME} PRIX

CEDRIC SCHARER ARCHITECTE SARL, LAUSANNE

Collaborateurs :

Cédric Schärer

38

SOLLERTIA SA, MONTHEY

Collaborateurs :

Lionel Brochellaz, Valentin Fürst, Milisav Vukovic

Marie Briand

Le projet propose une prise en compte fine et précise du site, ainsi que de la présence de la colline. Le bâtiment principal s'exprime en tant que «solitaire», à même de dialoguer sereinement avec les bâtiments de logements voisins, tandis qu'un socle d'un seul niveau accompagne le pied de la colline vers l'ouest et la rue de la Jonction. La légère articulation de ce socle permet de terminer le système proposé et le rattacher à la géométrie du réseau urbain. Le parti d'une implantation à 45° évite la frontalité du volume principal sur l'intérieur de l'îlot, tout en dégagant la vue en direction de la colline et du grand paysage au nord.

Le jury a particulièrement apprécié la séquence d'entrée, en continuité avec le parcours piétonnier à l'est du site et avec le mouvement topographique de la colline. Le fonctionnement des locaux est habilement distribué, avec un rez-de-chaussée comprenant l'ensemble du programme administratif, de réunion et d'accueil ; au 1^{er} étage, les salons, salle à manger et jeux se prolongent sur la terrasse offerte par le socle et par de grands vitrages au sud et à l'est. La relation d'usage avec la colline, suggérée par l'implantation proposée, n'est malheureusement pas exprimée. Enfin, aux 2^{ème} et 3^{ème} étages, les chambres sont organisées sur deux niveaux identiques comprenant chacun une chambre de veille.

Les chambres disposées aux angles offrent une belle qualité spatiale, ainsi que de généreuses loggias. La proposition d'y associer un WC-lavabo individuel, accessible le long de la façade intérieure, est intéressante et présente une qualité d'usage complémentaire. Les espaces de distribution souffrent cependant de cette organisation sur les angles, avec un hall qui paraît exigu, voire étriqué, en regard des 9 portes qu'il auxquelles il donne accès. Sans qualités spatiales ni lumière naturelle directe, ressentis comme exclusivement fonctionnels, ces halls ne parviennent pas à répondre à la générosité des espaces collectifs proposés aux étages inférieurs.

Enfin, la disposition des chambres sur deux niveaux indépendants n'est pas très performante pour la gestion du foyer et de ses occupants. L'organisation proposée s'apparente plus à une typologie hôtelière qu'à un espace partagé porteur d'une identité et d'une vie collective en foyer, recherchée pour ce type de programme.

Concept statique & développement durable

La structure porteuse est entièrement en béton armé à l'exception de la toiture en bois. Il s'agit d'un système poteaux-dalles complété par un noyau en béton armé pour la distribution verticale. La trame structurelle est très rationnelle, le système porteur vertical est disposé selon une trame de 5 x 5m qui permet d'affiner les sections des piliers et des dalles. La parfaite superposition du système porteur vertical offre une très grande flexibilité de transformation future. En revanche, la position très excentrée du noyau de contreventement sismique est très défavorable du point de vue dynamique car elle provoque des effets de torsion particulièrement importants pour un bâtiment de 5 étages. Cela est encore davantage péjoré par la masse très importante du bâtiment en béton armé. Le projet nécessite des corrections pour rétablir une conception parasismique satisfaisante, comme la réalisation de refends en béton armé ou de contreventements dans les façades Sud et Est. Les façades en briques de parement nécessitent une structure porteuse en acier déliée de la structure en béton du bâtiment. Ce système porteur secondaire formé de poteaux très souples n'assure pas la résistance et la sécurité parasismique hors-plan des façades en l'état.

Le bâtiment pénètre fortement à l'intérieur de la colline ce qui nécessite un très important volume de terrassement en rocher. Le choix de structures en bois est favorable du point de vue sismique et pertinent du point de vue du développement durable.



VUE ENTREE



IMPLANTATION

Le site du foyer pour jeunes travailleurs est décalé au Nord par une colline inexistante et accotée au Sud vers un ensemble de bâtiments de logements formant une façon de cour ouverte. Le projet s'articule en deux parties, la première, basse et allongée, s'adosse en contrebas au pied de la colline et la seconde, de base carrée, se dresse de manière cantonnée. Cette dernière éproue une rotation de 45° par rapport aux coupures de niveau pour se mettre en lien avec la topographie de la colline et la skyline. En même temps, elle assure toute frontalité avec les autres constructions et elle évite de reformer la cour. En rayonnant, elle multiplie les échappées profondes et elle ne se limite pas à une orientation unique. Sa forme compacte et cubique ne prend pas le visage d'une réalisation mais celui d'une grande maison contemporaine.

Le programme est réparti de manière simple et pragmatique, allant par ordre d'importance du plus public au plus privé en séparant zone administrative, zone communautaire et zones de nuit. Avec la partie résidentielle se détache du rez-de-chaussée.

Une attention particulière est portée aux chambres individuelles. Elles permettent aux jeunes travailleurs, ses de se regrouper et se sentir en sécurité. En dérogation avec le programme, outre le lavabo demandé, chaque chambre est accompagnée d'un petit WC pour éviter les zones tristes du partage de ces fonctions (attente, hygiène, intimité, accès nocturne, etc.). Par le biais de l'insonie un petit hall d'entrée est intégré, tel un seul entry public et privé. Le bureau participatif et les programmes de la chambre permettent de positionner le mobilier selon les supports et la lumière diurne. Le balcon dans l'angle peut accueillir une commode et deux chaises. Son intimité est assurée par sa disposition et la plantation complétée avec son volet. Dans sa position diagonale et grâce à une fenêtre géométrique, chaque chambre jouit d'une vue particulière et différente sur un fragment de nature sans devoir se confronter aux constructions voisines.



VUE SUD

CONCOURS FOYER ST-RAPHAEL



SITUATION 1:500

LODGER



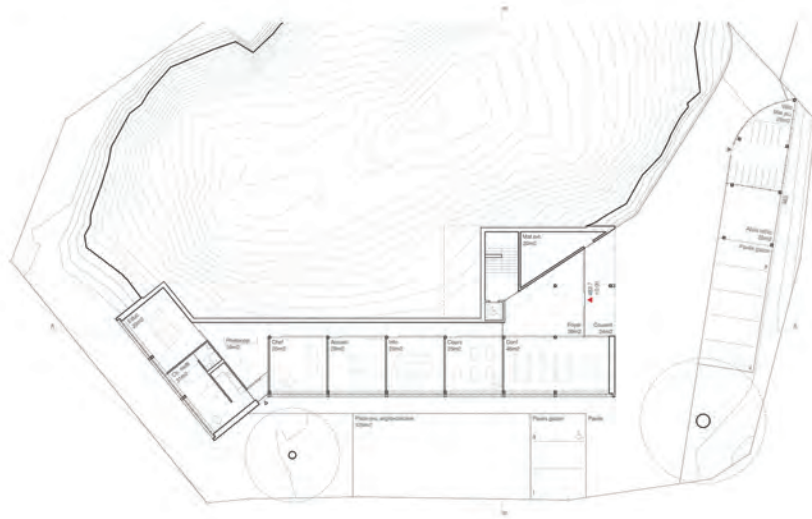
ETAGE 1 1:200



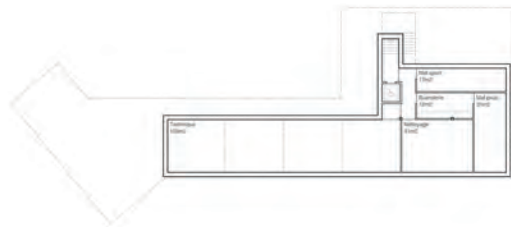
ETAGE 2 1:200



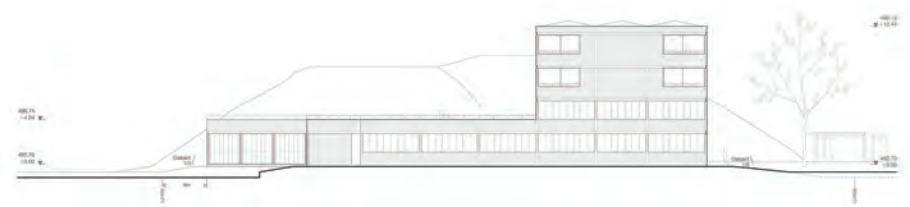
ETAGE 3 1:200



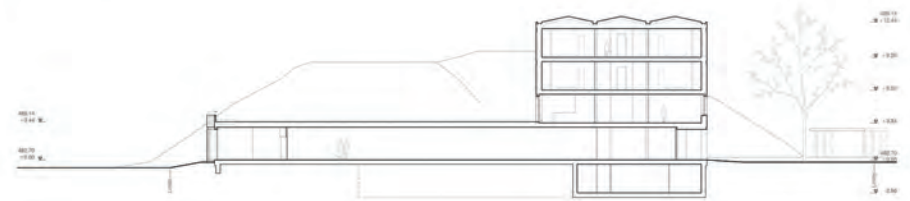
REZ-DE-CHAUSSEE 1:200



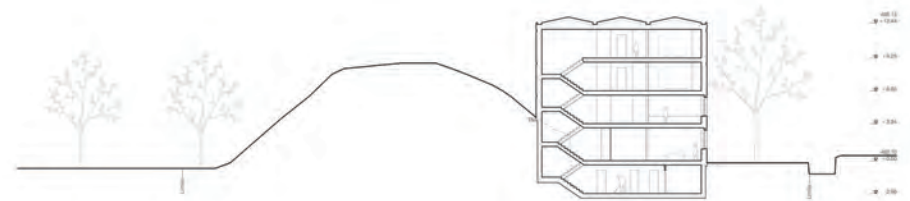
SOUS-SOL 1:200
CONCOURS FOYER ST-RAPHAEL



ELEVATION SUD 1:200



COUPE AA 1:200



COUPE BB 1:200

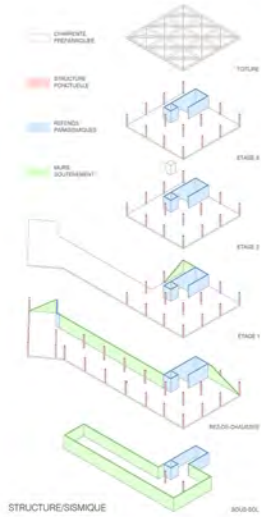


ELEVATION EST 1:200

ELEVATION OUEST 1:200



N°28 LODGER



Le bâtiment est composé de 5 étages avec un sous-sol partiel. Le système porteur est en béton armé à l'exception de la toiture qui est en charpente. Il consiste en poutres 20x20, contrôlée par des murs de soutènement de 20cm pour les parties contre-terre, une cage d'ascenseur et une cage d'escalier. Les portées sont optimisées à env. 5,6m pour diminuer l'épaisseur des dalles qui sont de 24cm pour le rez-de-chaussée, la dalle intermédiaire et la dalle sur toit. Les dalles suivantes sont réduites à 22cm. En profitant du changement des contraintes de toiture (charges, feu, phoniques, etc.) et de la forme imposée par le règlement de construction, la toiture est composée de charpentes pyramédiales autoportantes préfabriquées de dimensions identiques. Plus légère, elle soulage les contraintes supportées par le reste de la structure.

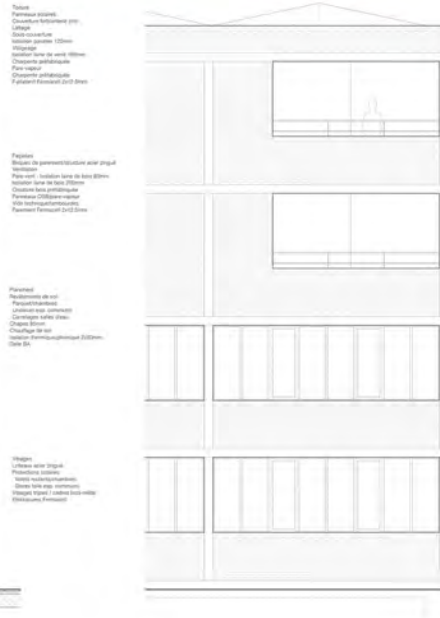
La reprise des sollicitations sismiques est assurée par deux renforts continus sur les 5 étages créés par la cage d'escaliers et d'ascenseur. Leurs formes en 'U' permettent de reprendre les charges sismiques dans les sens X et Y, notamment avec leurs inerties dans ces deux directions. Les efforts de torsion créés par l'asymétrie de la dalle sur rez-de-chaussée sont repris par un renfort en 'L' soigné à son extrémité ouest.

Le développement durable sert de fil conducteur au projet, de l'implantation à la matérialité. La forme principale cubique du foyer est compacte. Sa coupe en bicoïnne suit la courbe de la colline pour limiter les éventuels travaux spéculaires. Le concept constructif consiste à séparer clairement le gros œuvre du second œuvre, pour que leurs obsolescences respectives ne doivent pas se contredire mutuellement. La structure en béton armé est sur la durée longue. Ses composants sont réduits au maximum (porteurs ponctuels et alignés, portées minimales et économiques, éléments isolants limités au strict minimum (doublement-serrisage), etc.), et les recettes optimisées (support béton recyclé-béton neuf, cendres volantes, etc.) selon les sollicitations. Les autres éléments sont considérés comme des remplissages renouvelables aisément au cours du temps. Les espaces sont flexibles et peuvent être reconfigurés selon les besoins. Les matériaux sont choisis pour leur efficacité, pour ce qu'ils savent faire le mieux, notamment les façades en ossature bois procurant une isolation optimale et compacte, elles sont protégées des sollicitations microclimatiques par un parement ventilé et autoportant à la façon d'un colombage en briques, dont la durabilité n'est plus à démontrer. Les dalles béton doivent au bâtiment traverser incompressiblement au confort annuel. Les techniques sont réduites à l'essentiel. Les toits de plus sont récupérées et réinjectées dans le réseau des WC et d'arrosage. La toiture est recouverte uniformément par des panneaux solaires jumelés aux pans des pyramides.

Les aménagements extérieurs sont simples et pragmatiques. Partout où cela est possible, les surfaces sont rendues perméables, y compris au droit des places de parking (pavés gazonnés). La forme 'robuste' de la colline est retrouvée par la rectification des courbes de niveau et l'élimination de la plate-forme intermédiaire qui se retrouve sur la toiture de la zone administrative accompagnée d'une terrasse.

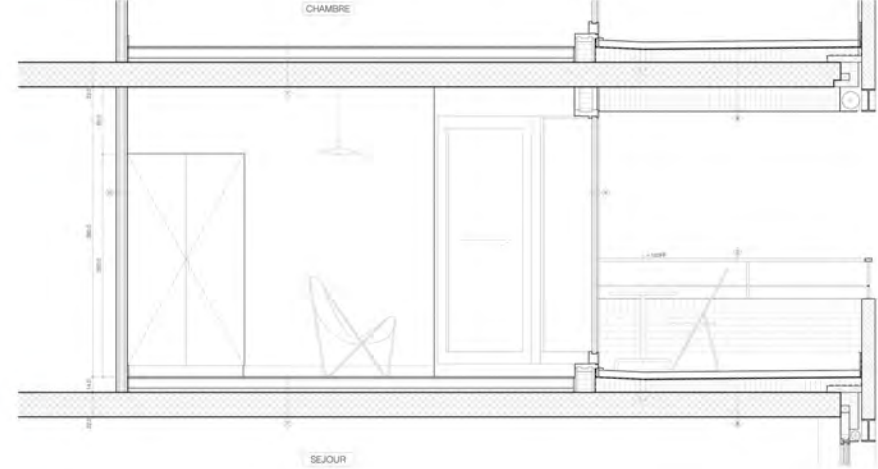


COUPE 1.50

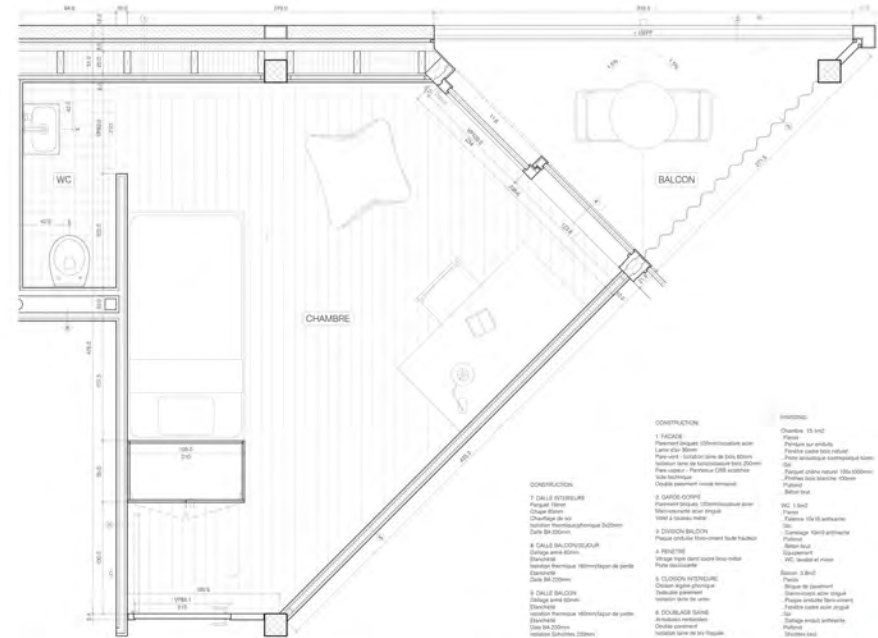


ELEVATION 1.50

CONSTRUCTION

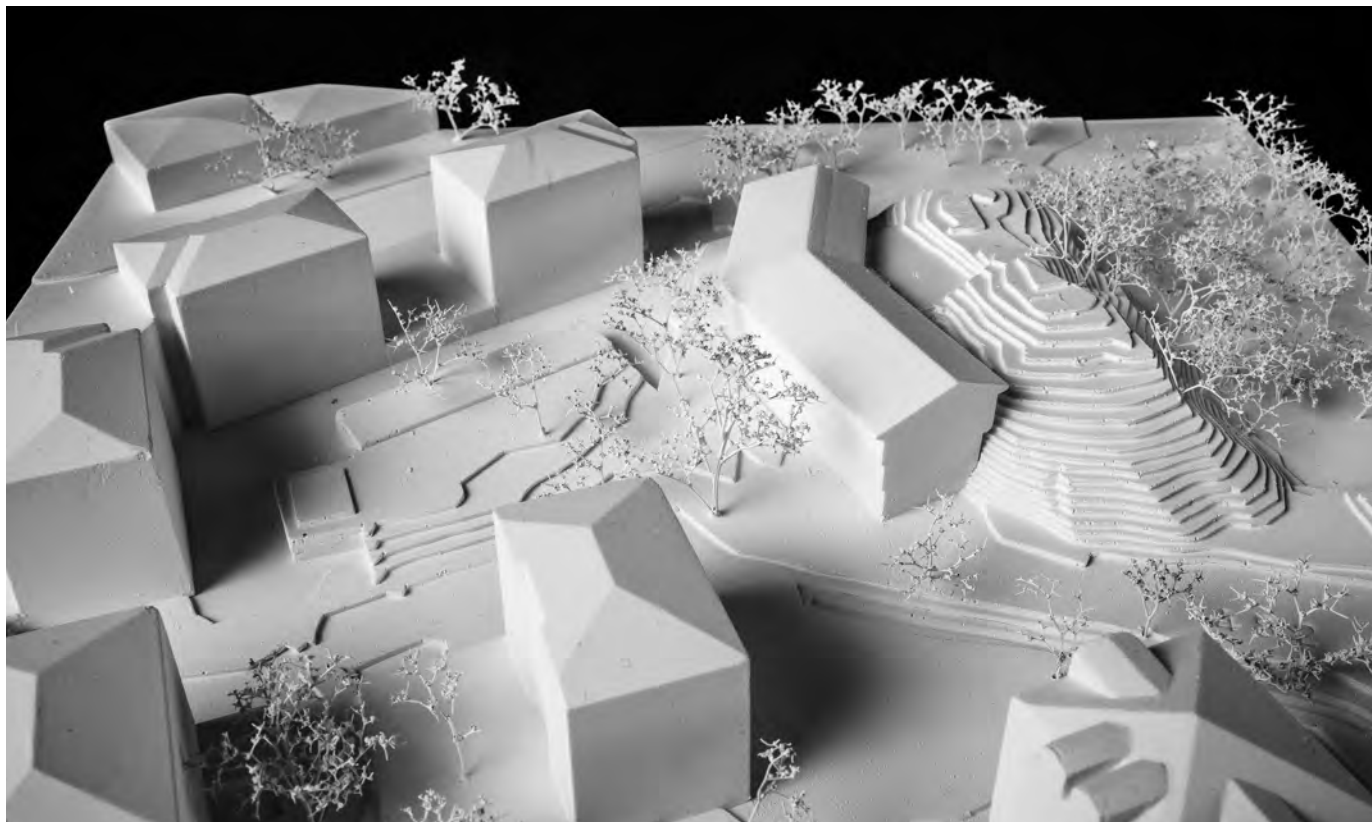


CHAMBRE COUPE 1:20



CHAMBRE PLAN 1:20

- CONSTRUCTION**
- 1 TACQUE
 - 2 DALLE INTERMÉDIAIRE
 - 3 DALLE BALCON
 - 4 DALLE BALCON
 - 5 CLUSION HYBRIDE
- FINITIONS**
- 1 TACQUE
 - 2 DALLE INTERMÉDIAIRE
 - 3 DALLE BALCON
 - 4 DALLE BALCON
 - 5 CLUSION HYBRIDE



N°04 ROQUEBRUNE

6^{ÈME} RANG / 5^{ÈME} PRIX

LOIS BOUCHE, LAUSANNE

Collaborateurs :

Lois Bouché

BL INGENIEURS SA; SIERRE

Collaborateurs :

-

Le projet Roquebrune, parallépipède plié, vient épouser le pied de la colline. A première vue, le volume simple (R+2), surmonté d'une toiture à deux pans, qui s'enroule autour de la colline est une des implantations convaincantes, dans son rapport au quartier au sud et avec la colline au nord. Le jury apprécie la recherche d'un rapport avec la colline qui se concrétise par la coursive à l'arrière vers l'entrée secondaire des habitants.

Ces intuitions, qui laissent présager d'un potentiel intéressant, sont dans un deuxième temps affaiblies par quelques choix surprenants dans le développement du projet.

La séparation des deux entrées, la principale et la secondaire semble relativement artificielle. La secondaire pour les habitants, sur le pignon, par un petit escalier étroit, reste timide comme rapport à la colline, le potentiel de la coursive arrière étant peu perceptible depuis l'accès à la parcelle.

Les circulations verticales, situées au centre, dans le pli de la composition sont judicieusement placées. Toutefois leurs formalisations, excroissances sortant du volume, contredisent la simplicité du volume initial du bâtiment et paraissent accidentelles.

La répartition du programme est facilement compréhensible : au rez-de-chaussée, à l'est, les parties d'accueil et d'administration et à l'ouest des locaux de service, au premier étage les salles de cours et les espaces communs des logements avec un prolongement sur une terrasse à l'ouest, au deuxième étage les chambres et les sanitaires.

L'organisation et l'aménagement des chambres individuelles soulève des questions de privacité, la porte s'ouvrant directement sur un lavabo dont l'emplacement semble quelque peu aléatoire.

La construction mixte, en béton dans les parties contre terre, et en bois dans les étages supérieurs est adéquate et rationnelle.

L'expression architecturale des façades est simple et cohérente avec les choix programmatiques et constructifs, particulièrement dans la façade sud. En coupe le jury s'interroge sur le choix du grenier froid au lieu de faire bénéficier le dernier étage d'espaces plus généreux en hauteur avec la présence de la toiture à deux pans.

Concernant les aménagements extérieurs, plusieurs revêtements de forme triangulaire, ainsi que l'emplacement du terrain de sports collé à la limite est de la parcelle contribuent à donner une sensation d'exiguïté et d'espaces résiduels.

Concept statique & développement durable

La structure porteuse est principalement en bois à l'exception des noyaux de distribution verticale et du sous-sol partiel en béton armé. Les planchers en bois sont mixtes et comportent également du béton. Le système porteur vertical est formé de poteaux et de parois ossature. Ces dernières n'étant pas parfaitement continues en élévation sur les trois étages, il est probablement nécessaire d'insérer dans les planchers des poutres de transition pour assurer la descente des charges gravitaires. Les portées sont en revanche adaptées pour des planchers bois-béton et permettent d'assurer des sections compactes de faible hauteur statique. Le système porteur offre une bonne flexibilité pour des transformations futures. La position excentrée du noyau en béton armé qui assure la sécurité parasismique du bâtiment nécessite des contreventements en croix de St-André dans les façades Est et Ouest pour atténuer les effets de torsion.

La géométrie en plan du bâtiment qui épouse la forme de la colline permet de réduire l'excavation en rocher. Le sous-sol enterré nécessite en revanche un volume de terrassement important.

Le choix de structures en bois est favorable du point de vue sismique et pertinent du point de vue du développement durable.



Plan de situation 1:500



Vue aérienne vers l'entrée principale

CONTEXTE

Située au cœur d'un lot de petits immeubles d'habitation, la parcelle triangulaire sur laquelle est implanté le foyer actuel est structurée par plusieurs éléments de paysage, géologique et naturel. Le bâtiment s'insère entre la formation rocheuse au Nord de la parcelle et le petit ruisseau qui la longe au Sud.

IMPLANTATION

Le bâti reprend cette logique d'implantation et propose une construction qui s'élève et s'étend le long de la formation rocheuse, sans autre parti de la forme de la parcelle et soulignant la topographie existante sans augmenter l'impact du bâti sur le rocher, le volume s'appuie contre la roche et épouse la pente naturelle de celle-ci.

Cette implantation permet d'assurer une continuité d'échelle et de morphologie entre l'existant et le bâtiment projeté, et garantit ainsi la préservation de l'identité du lieu par le maintien et la mise en valeur des composantes paysagères du site.

ACCÈS & AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

La forme allongée et la faible profondeur du bâti subdivise clairement la parcelle et articule les différentes fonctions des espaces extérieurs. Cet accès au bâtiment à l'Est depuis la rue Hermann Gagarine, où sont agencés les 8 places de parc pour un sol perméable en pavés-gazon.

La rue le long du ruisseau constitue l'accès continu à tous les salons du foyer. Il était nécessaire de créer point de vue de quartier l'accès aux différents programmes par les différents usagers.

La façade Est du foyer, bordée dans l'axe de la rue est le point de déviation des flux de circulations.

Une placette ensoleillée, ouverte sur la verdure du cœur de l'île et rythmée par l'ordre régulier de la loggia Sud marque l'accès public au bâtiment. Cette entrée, destinée aux résidents et aux familles est placée au sud-est-ouest et donne accès à l'accueil, les espaces administratifs et la salle de conférence.

En mettant à profit la topographie particulière du site, les jeunes résidents peuvent accéder directement au 1er étage par un escalier puis une couronne qui longe les loggias Est et Nord. Ce cheminement à échelle domestique marque la transition vers les espaces de vie des résidents organisée à cet étage.

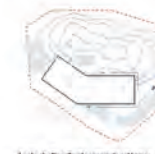
Le Nord et l'Ouest de la parcelle sont accessibles par différents cheminement autour du nouveau bâtiment. Ces espaces sont aménagés pour le sport et la détente et sont répartis organiquement sur et autour de la formation rocheuse.



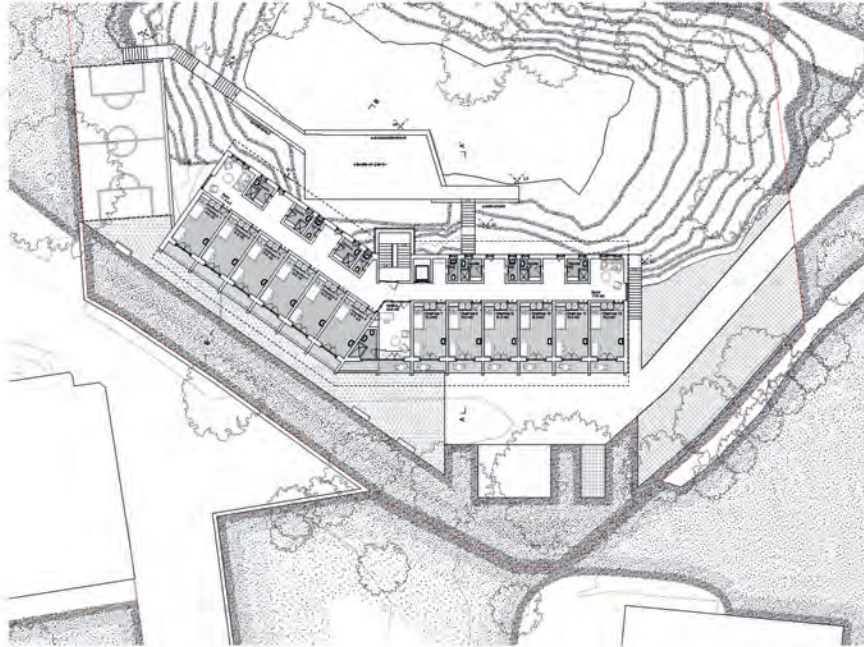
Implantation le long de la formation rocheuse



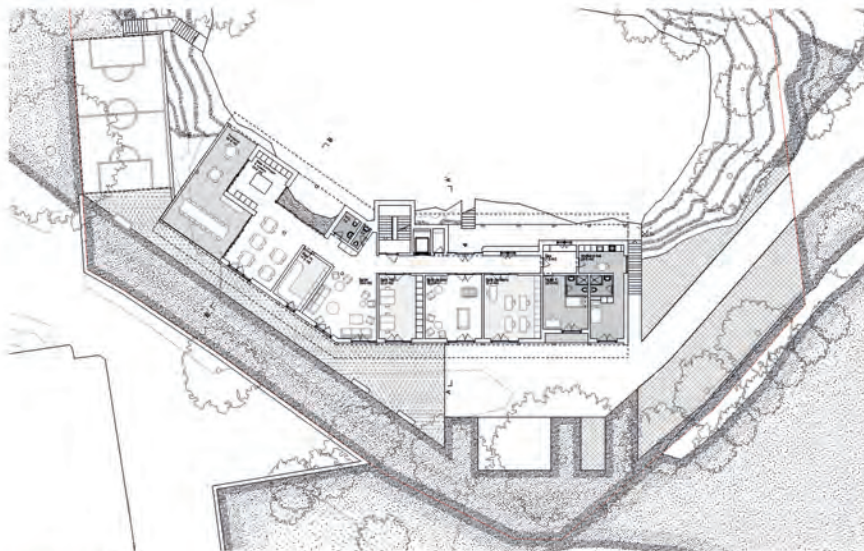
Entrée proche du bâti existant



Accès et plans d'aménagements extérieurs



Plan du 2ème étage 1:200



Plan du 1er étage 1:200

PROGRAMME

L'organisation du bâtiment repose sur la division des programmes par thèmes et besoin graduel de privacité. Les espaces ainsi regroupés sont répartis sur les trois niveaux et mis en relation par un réseau de circulation vertical généreux placé à l'intersection de la structure.

Le rez-de-chaussée accueille les fonctions administratives et publiques du bâtiment au centre et à l'Est, ainsi que les fonctions d'entretien, stockage et programmes nécessitant un accès par l'extérieur direct à l'Ouest. Il est principalement dédié au travail des éducateurs et du directeur ainsi qu'à l'accueil des familles et du public.

Le premier étage, directement accessible aux résidents par l'entrée au Nord, regroupe les espaces de vie, les espaces de détente et d'engagement. Ces lieux communs constituent les principaux espaces de socialisation et de médiation. Aussi, une organisation facile et une ouverture sur les éléments du paysage sont privilégiées afin d'offrir une qualité d'habitat maximale. À l'Ouest la cuisine et la salle à manger s'ouvrent sur une généreuse terrasse ouverte en relation directe avec le roc.

Un peu à l'écart contre la façade Est, une zone nuit séparée est aménagée pour la chambre multi-services et la salle de veille passagère, située proche de la circulation en cas de nécessité d'intervention.

Le dernier étage, seul étage non accessible de plein-pied, accueille les 12 chambres des résidents, les salles d'eau ainsi que la chambre de veille. Les chambres, espaces privés et intimes des résidents, se tournent vers le Sud et sont prolongées vers l'extérieur par des loggias. La circulation horizontalement aux chambres se situe pour offrir des axes aux entrées des portes sanitaires et un petit salon commun aux extrémités Est et Ouest. Cette circulation à large vue accentue l'aspect domestique de l'étage.

TYPLOGIE

La circulation interne tire profit à chaque étage de la forme angulaire du bâtiment. Aussi, le hall et l'accueil occupent la position centrale d'où est distribué l'ensemble de l'étage. Au 1er, le salon s'ouvre principalement au Sud et offre des vues verticales et une luminosité intérieure optimale. Les espaces communs du 1er étage se caractérisent par la transparence entre la vue ouverte au Sud et la proximité de la formation rocheuse au Nord. À l'étage de nuit, la chambre de veille, positionnée elle aussi au centre, offre une vue sur toutes les portes de chambres et marque la limite entre l'espace réservé aux jeunes filles et aux jeunes garçons.



STRUCTURE

Le bâtiment est fondé sur un radier en béton armé, avec un couloir central orientant les locaux techniques. La structure des trois niveaux hors sol est composée de poteaux bois supportant des dalles mixtes bois-béton, et suivant un profil de construction supraléger. En partie arrière, un mur de soutènement assure l'appui contre la formation rocheuse.



Huis fluit, Boisbauwerk Architekt

MATÉRIALITÉ

Le système constructif, poteaux-poutres et solivages pour la fabrication, avec du bois suisse, permet de limiter considérablement la durée de chantier et l'empreinte carbone du bâtiment. Le façade à ossature bois ventilée, enveloppe du bâtiment, assure la protection de la structure contre les aléas climatiques et l'humidité. L'utilisation de bois comme matériau principal dans la construction est également motivé par son éco-citien et sa pérennité.



Fonction César Marequin, L'Architecture

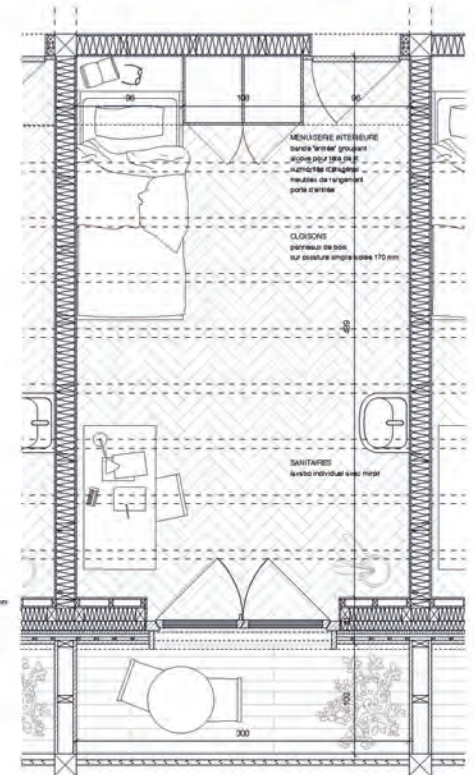
MÉNAGERIE EXTERIEURE
 table en bois
 ouverture ossature bois 79x50 cm
 embrasure et cadre fixe en bois
 protection solaire variable en bois

FAÇADE BOIS VENTILÉE
 traitement intérieur ossature bois 15 mm
 pare-vapeur OSB (pneu-vapeur) 15 mm
 isolant de laine 200 mm
 pare-vapeur de laine 35 mm
 lamage de ventilation 80 mm
 bardage vertical massif (poteaux) 25 mm

BALCON ORIENTÉ SUD
 table 3,0x2
 plancher en bois
 structure principale et garde-corps
 en bois
 garde-corps métallique ajouré à barreaux verticaux

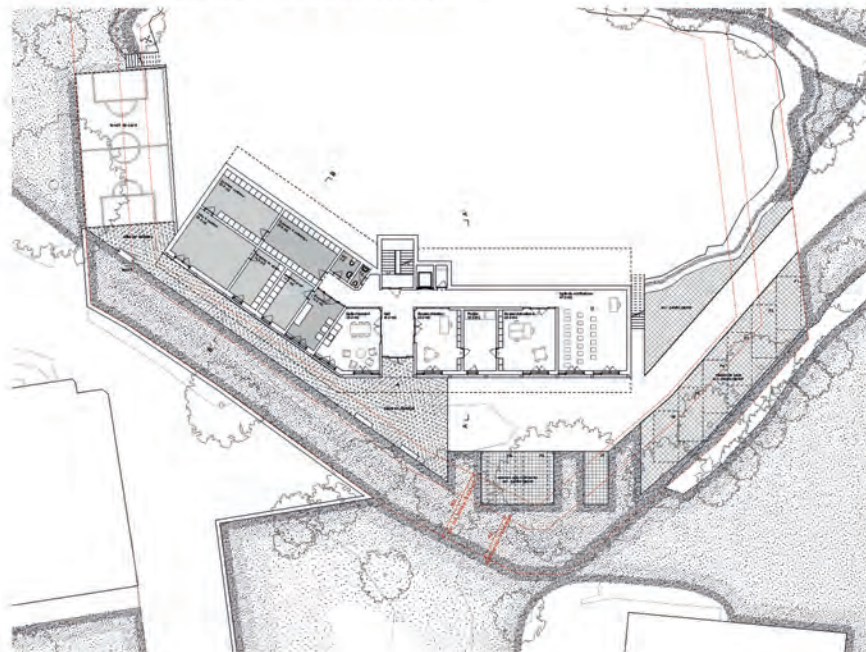


Vue depuis la salle à manger vers la cuisine et terrasse



Perf type coupe verticale 1:20

ROQUEBRUNE / Institut Saint Raphaël - Foyer pour jeunes travailleurs



Plan du rez-de-chaussée 1/200

ATMOSPHÈRE

Les espaces intérieurs profitent de la typologie en bande du bâtiment, formant une surface maximale de façade orientée au Sud et offrant un apport optimal de lumière naturelle. L'ensemble des éléments structuraux en bois sont donnés à voir, rythmant les espaces et offrant une atmosphère chaleureuse. Les matériaux choisis et l'échelle des espaces visent à offrir aux résidents une grande qualité d'habitat. Les dimensions intérieures sont isolées de manière à garantir un confort acoustique éconu.

STRUCTURE

La structure répond à un concept épuré simple. Le noyau de circulation en béton est lié aux dalles maitres bois existantes et rigides l'ensemble. Des poutres de St André situées dans les façades pignons assurant le contreventement transversal.

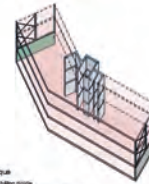


Schéma structurel
 - Noyau béton rigide
 - Dalles maitres bois existantes au rez-de-chaussée
 - Contreventement par poutres de St André

ÉNERGIE

Le projet est conçu de manière à atteindre les standards Mnergie. L'orientation idéale de la toiture à deux pans motive l'installation de panneaux solaires. L'implantation du bâtiment contre la roche et l'utilisation du béton en soutènement et dans les dalles apportent une inertie thermique intéressante pour l'économie d'énergie. De plus, la façade bois ventilée, l'utilisation de la ventilation naturelle et l'installation de protections solaires permet de garantir le confort thermique des usagers.



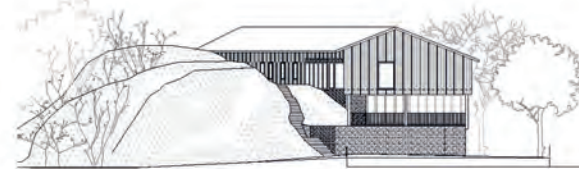
Vue depuis la couronne à l'entrée du bâtiment vers l'entrée secondaire (1er étage)



Façade Sud 1/200



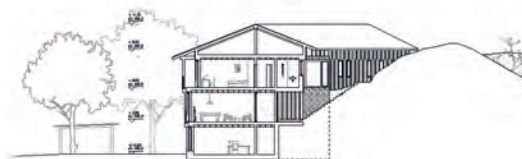
Façade Est 1/200



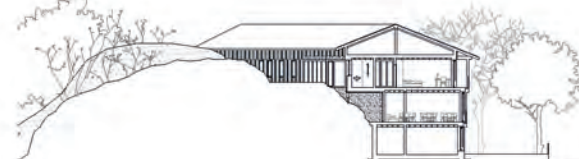
Façade Ouest 1/200



Façade Nord 1/200

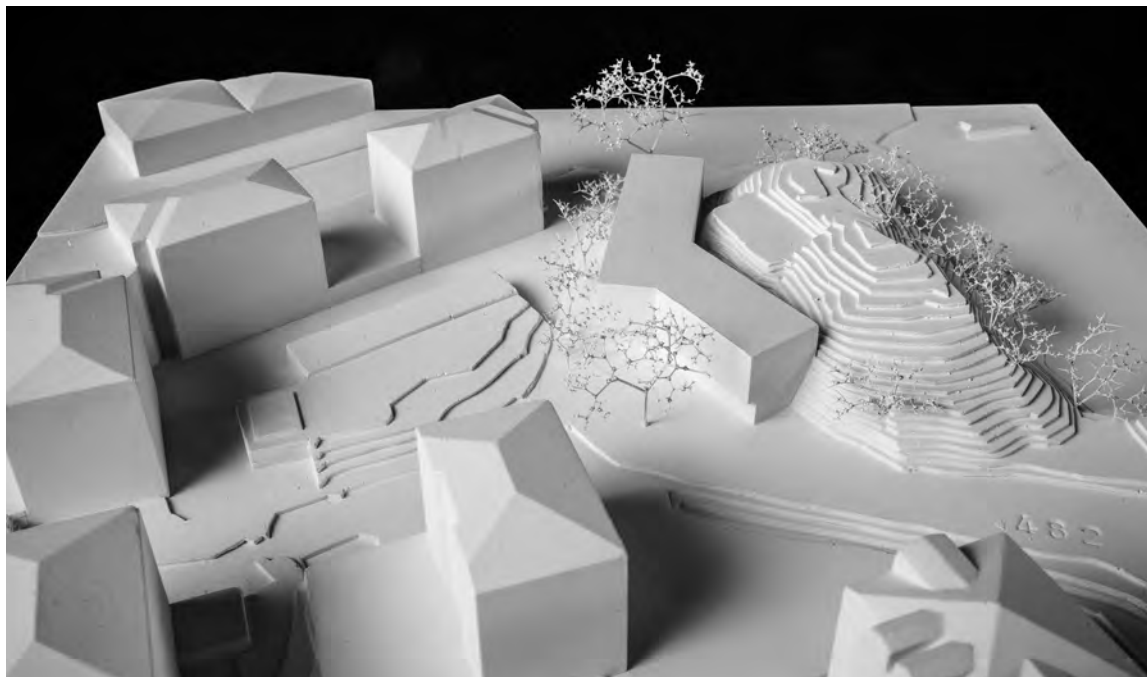


Coupe AA 1/200



Coupe BB 1/200

PROJETS NON PRIMES



N°01 **ROCK'N SAULE**

C B ARCHITECTES, SION

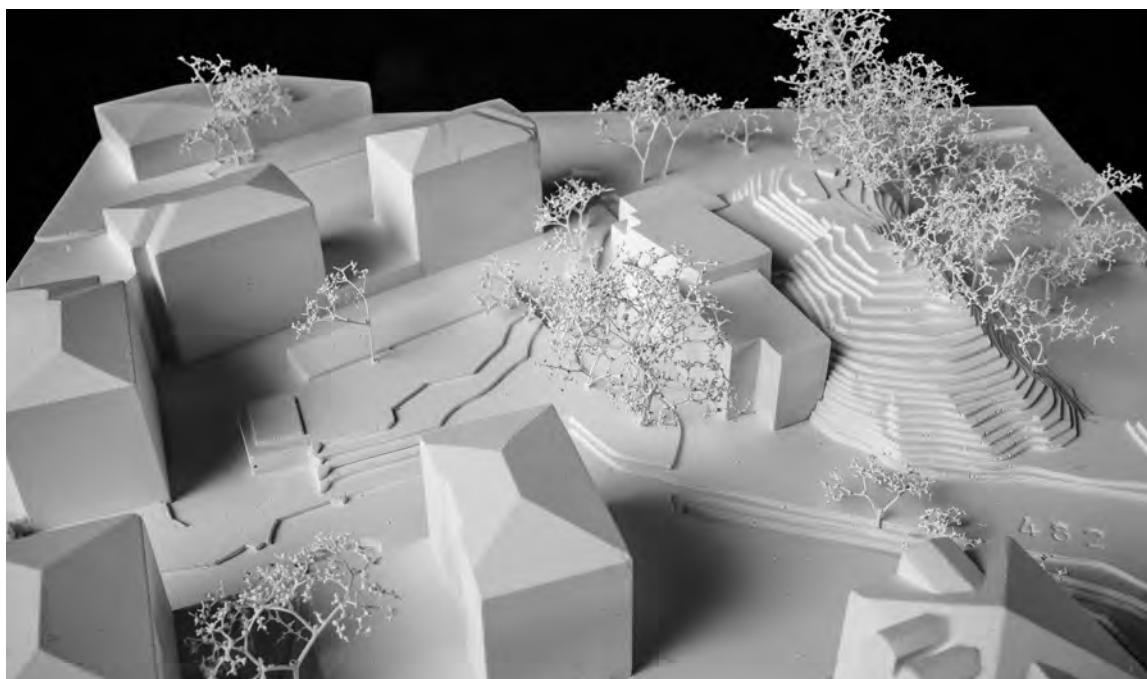
Collaborateurs :

Térence Biselx, Thomas Crognalletti

CO – STRUCT, ZURICH

Collaborateurs :

Fabrice Meylan



N°03 **JOE**

PFR ARCHITECTES SA, GENEVE

Collaborateurs :

Andrea Pellacani, Damien Romanens, Paola Pellacani,
Kevin Luzio, Juliette Contat, Elena Guerra

VERSO INGENIERIE SARL, LES ACACIAS

Collaborateurs :

Silvio Scaramuzzino



N°05 RAPHI

TAU ARCHITECTES, SION

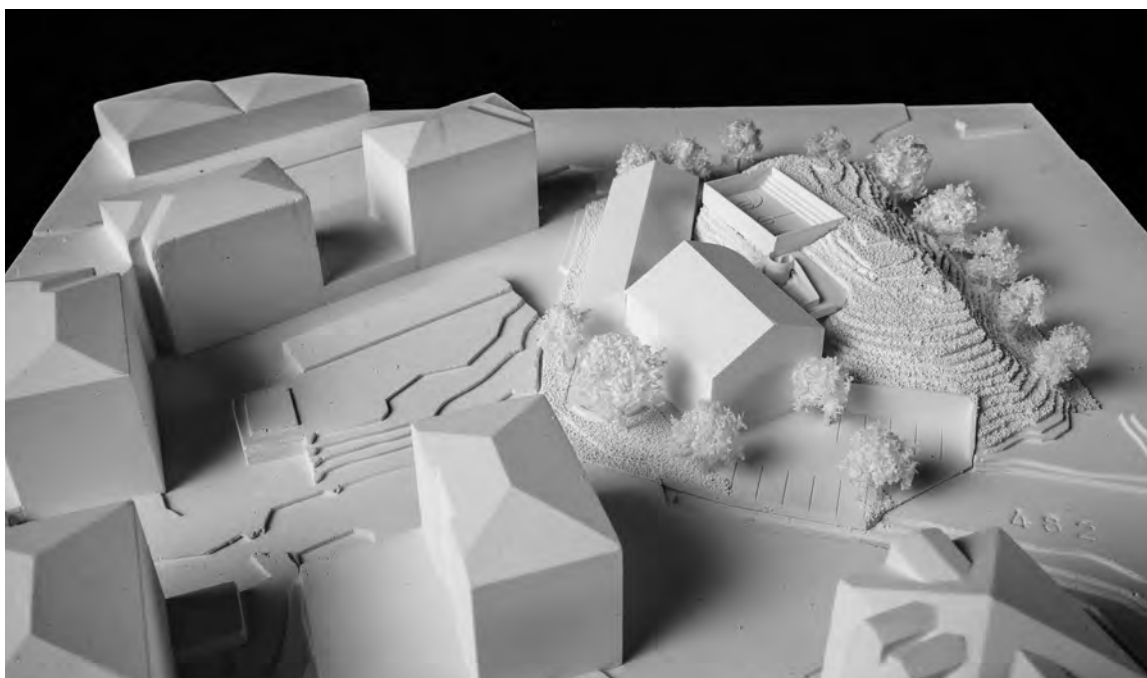
Collaborateurs :

Gilbert Favre, Michèle Jemini

BPA INGENIEURS CONSEILS SARL, SION

Collaborateurs :

Sacha Antille



N°06 AU PIED DE LA COLLINE (1)

SEMPER VERA, STRASBOURG (FR)

Collaborateurs :

Elias Vogel

B+S INGENIEURS, GENEVE

Collaborateurs :

Marcio Bichsel



N°07 AU PIED DE LA COLLINE (2)

NICOLAS DE COURTEN, LAUSANNE

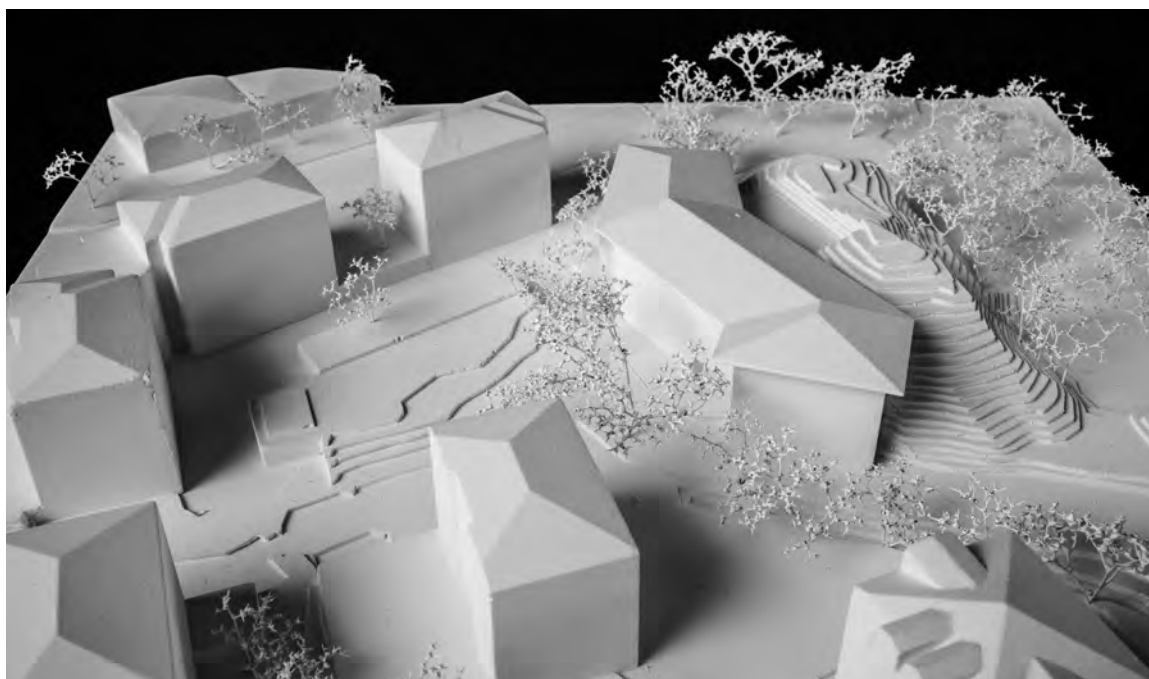
Collaborateurs :

Nicolas de Courten, Alexandre Figueiredo, Clea Di Martino

LE COLLECTIF SARL, CAROUGE

Collaborateurs :

Jean-Marc Nusbaumer, John-Alexandre Magnin, Adrien Salvo, Friedrich Kalix



N°08 LA MAISON DE SOPHIE

IN-OUT ARCHITECTURE SARL, GENEVE

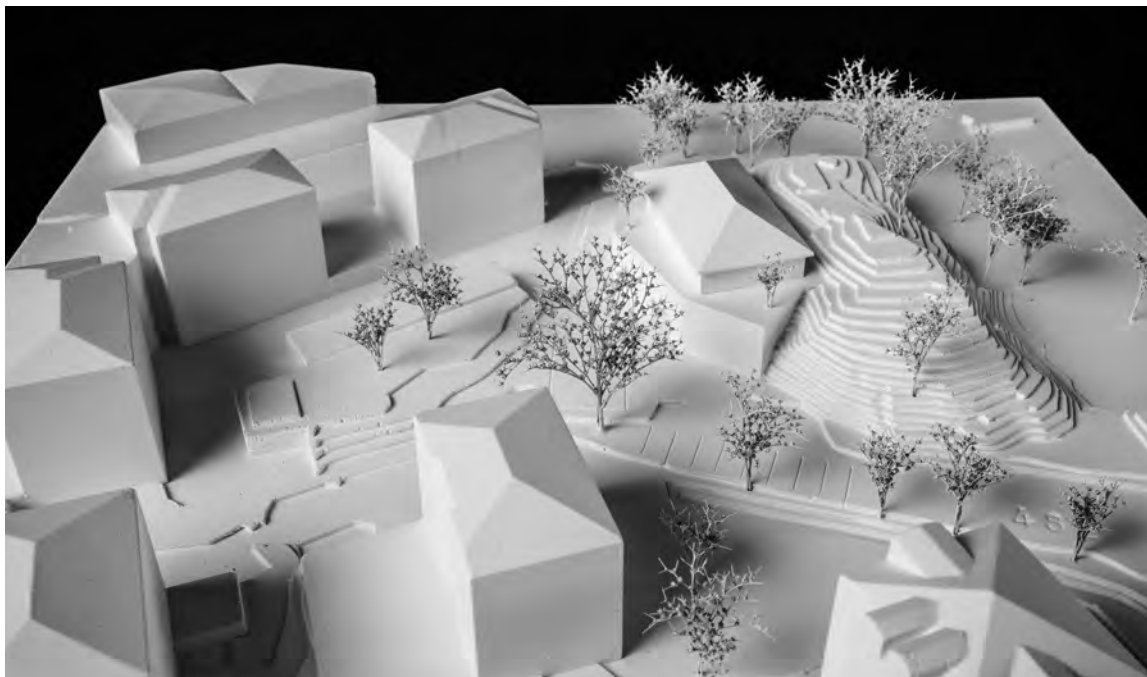
Collaborateurs :

José Antonio Juan, Ruth Diaz, Rocio Olivares, Cathrin Trebeljahr

ESM – INGENIERIE SA, GENEVE

Collaborateurs :

Jérôme Ponti



N°09 LA PETITE MAISON SUR LA COLLINE

ATELIER JORDAN CONCEPTS ET ARCHITECTURES, ZURICH

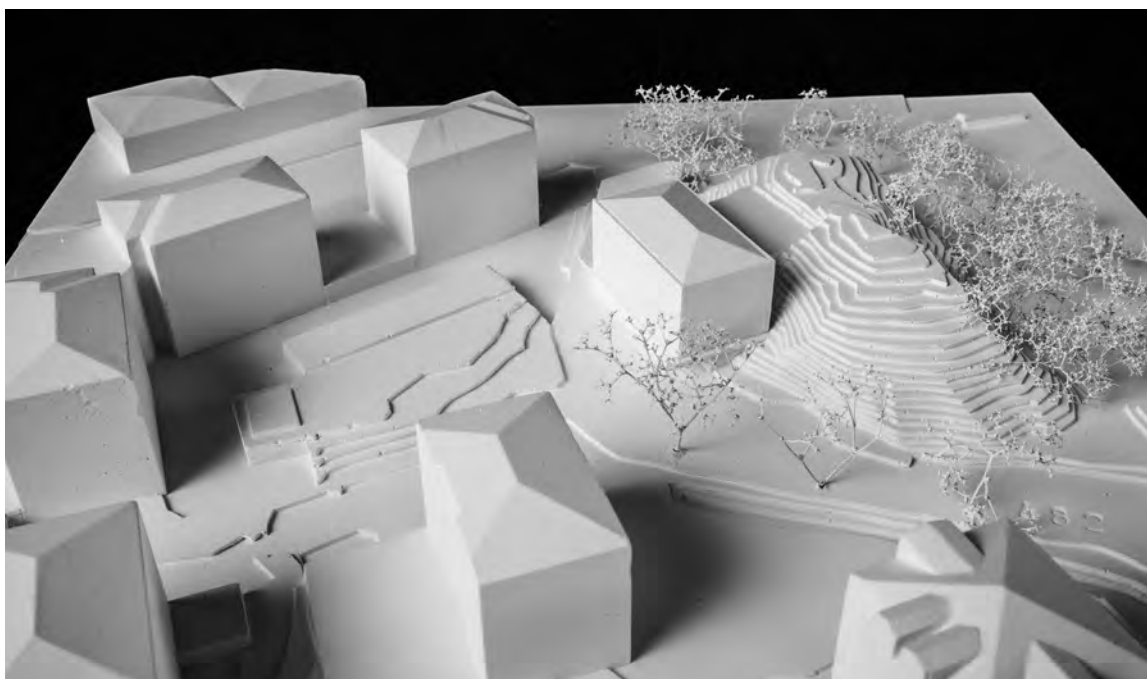
Collaborateurs :

Frédéric Jordan, Alicia Chavier, Artur de Campos, Julie Bazard

HUBERT & TORRENT SA, MARTIGNY

Collaborateurs :

David Torrent, Patrick Bruchez, Michel Pinto,
Claire Lattion, Kevin Balleys, Dario Donghi, Nathalie Pignat



N°10 PIERRE DE VIE

DBS ARCHITECTES SA, SION

Collaborateurs :

Luigi Di Berardino, Guilio Sovran, Arnaud Zbinden

PINI GOUPE SA, SION

Collaborateurs :

Tor Lundström, Alberto Comana, Pierluigi Comana,
Solenne Couvreur, Simon Vuignier



N°11 AILE DELTA

PHILIPPE LE ROY ARCHITECTES SARL, NYON

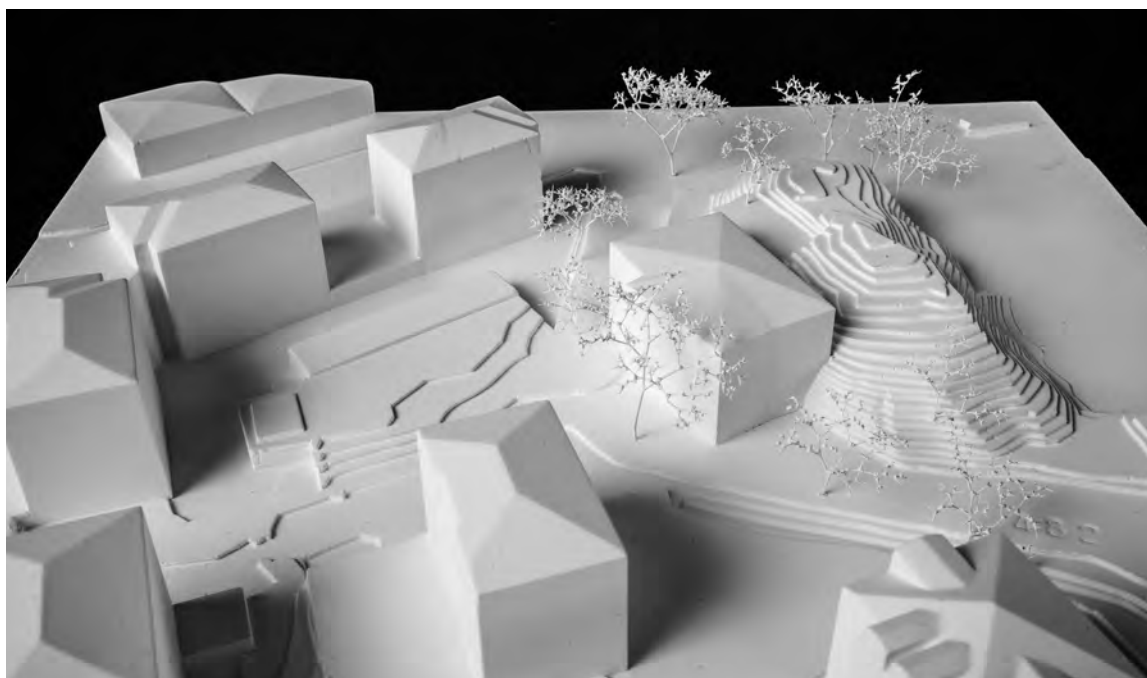
Collaborateurs :

Valentin Rey, Titouan Beaud, Roxane Vogt

INGEWOOD, SAINT-MAURICE

Collaborateurs :

Adrien Cahu, Léonard Dorsaz



N°12 VILLA CHATEAUNEUF

RK STUDIO SARL, BIENNE

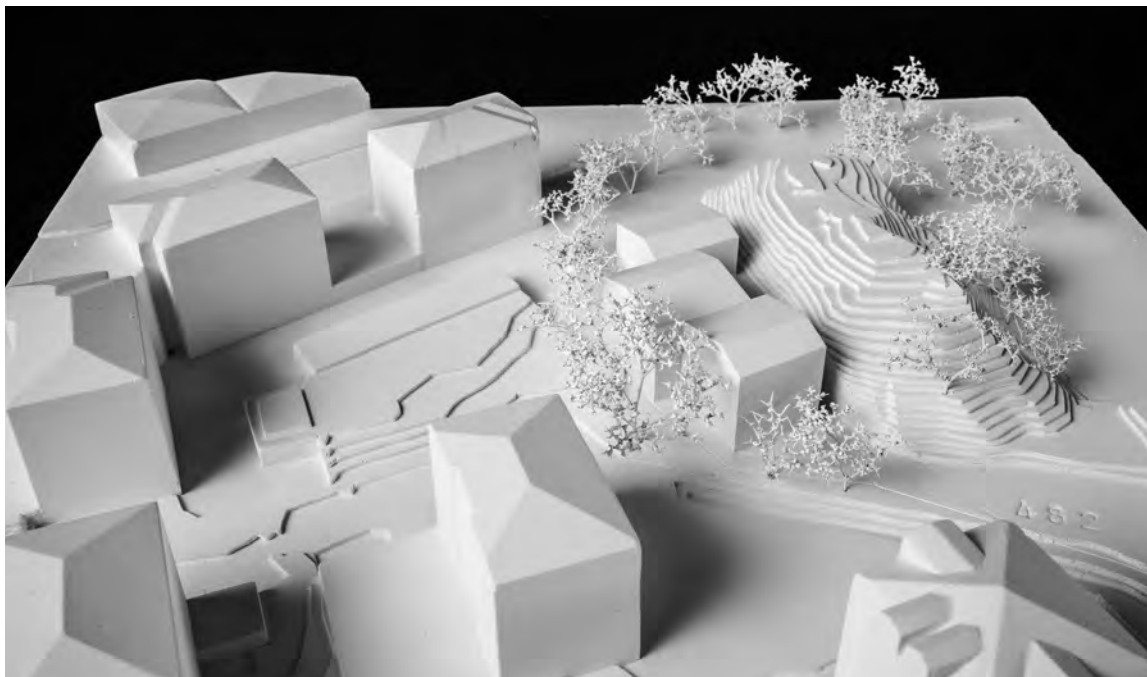
Collaborateurs :

Jonas Zahno, Florian Hauswirth, Katia Ritz

WAM PLANER UND INGENIEURE SA, BERN

Collaborateurs :

Adrian Tschopp



N°13 LITET HUS

CHESEAUXREY ASSOCIES SA, SION

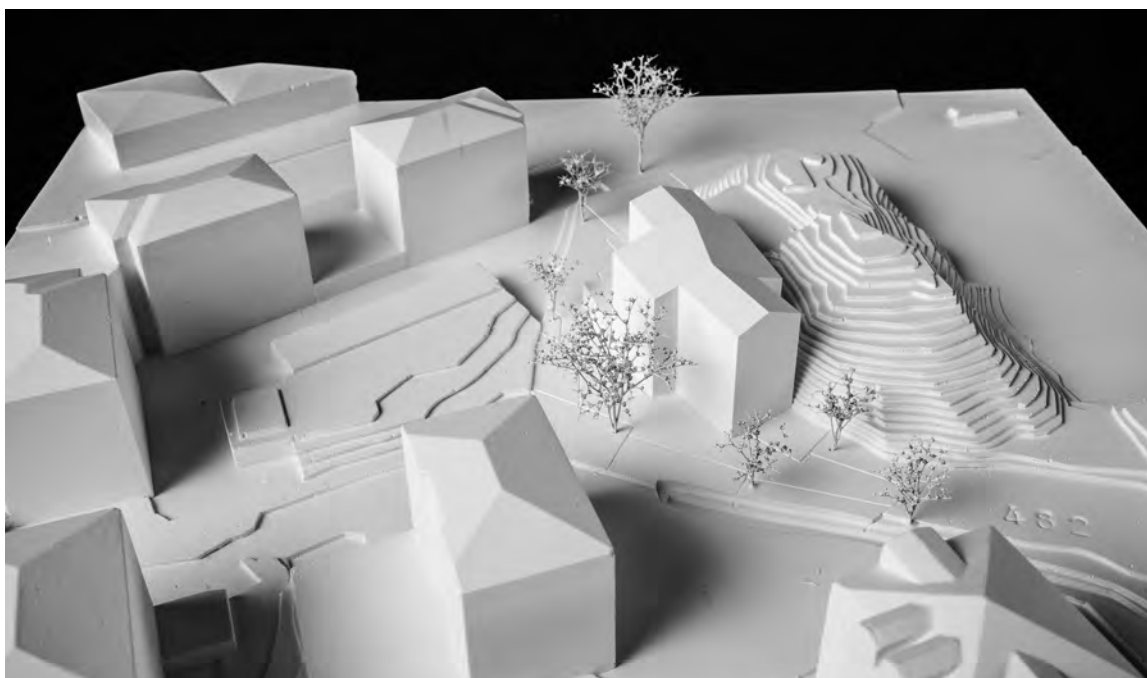
Collaborateurs :

Emanuel Amaral, Olivier Cheseaux, Nicolas Indermitte,
Alexandre Rey, Sébastien Vitre, Dario Zimmermann

SCHNETZER PUSKAS INGENIEURE AG, BERN

Collaborateurs :

Jan Stebler



N°14 SALAMANDRE (1)

BASTIEN TURPIN ARCHITEKTUR, ZURICH

Collaborateurs :

Bastien Turpin

WIRZ ARCHITEKTEN GMBH, ZURICH

Collaborateurs :

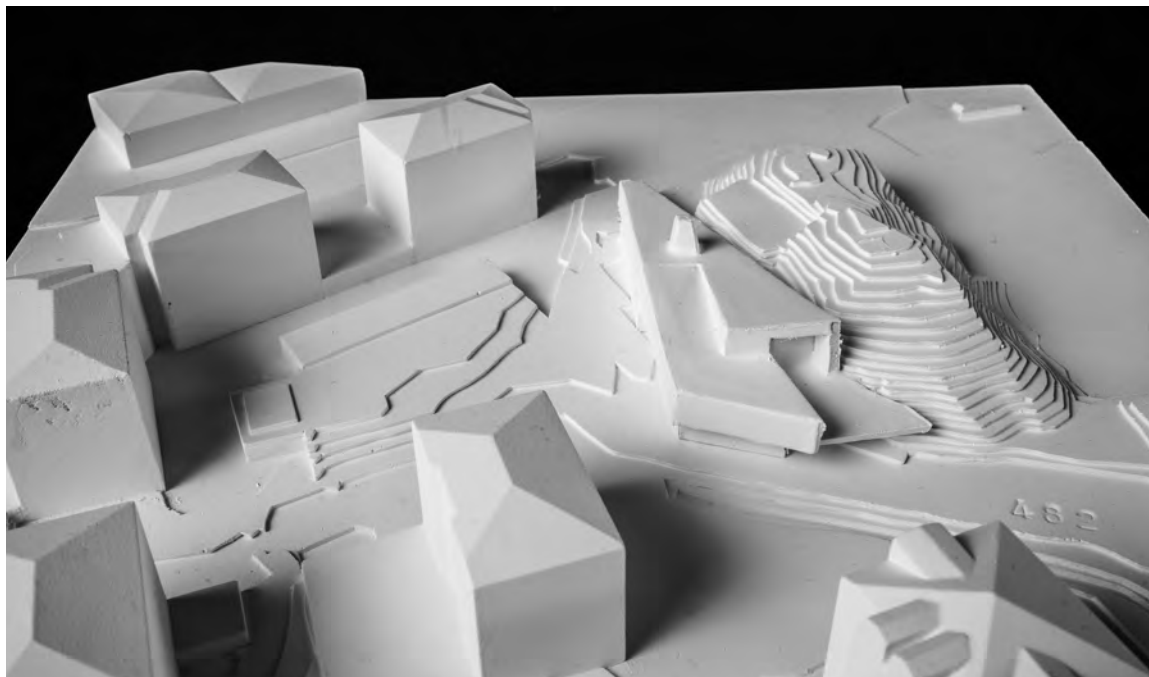
Thomas Wirz

Laura Elsener

BAUSKONSTRUKT AG, BIENNE

Collaborateurs :

Dominik van den Heuvel



N°15 AU CŒUR DU FOYER

B39 ARCHITECTURE & DESIGN, MONTHEY

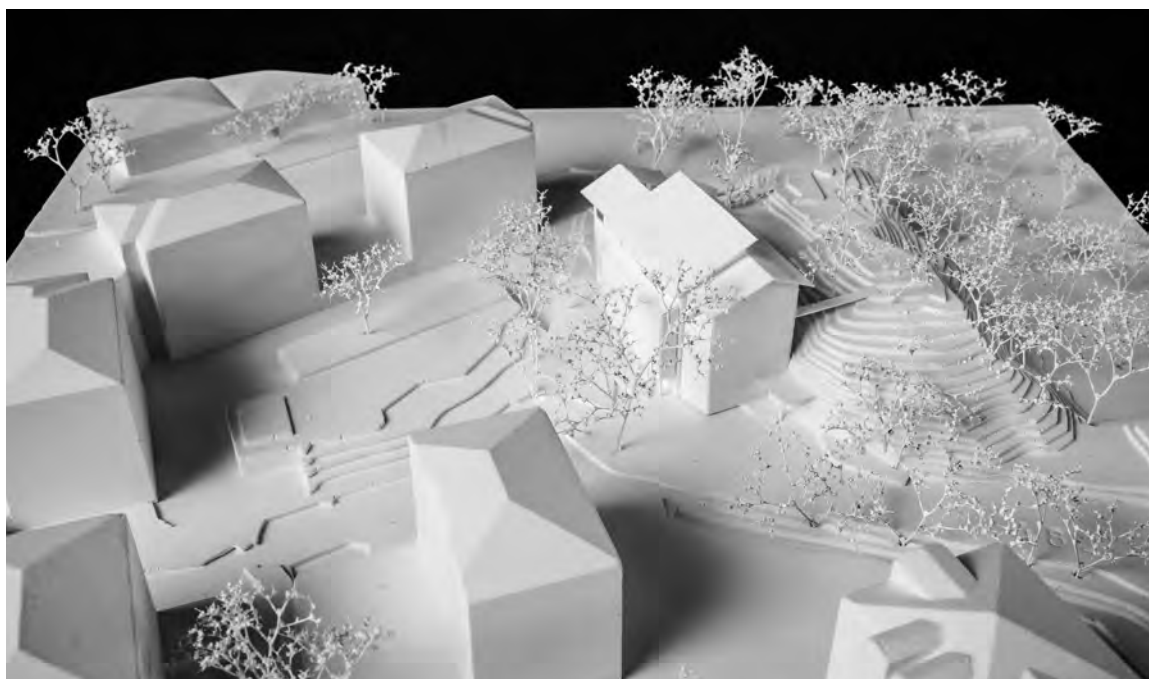
Collaborateurs :

Márcio César, Eduardo Silva

NCO-ING SA, MONTHEY

Collaborateurs :

Nicolas Corger



N°16 LE DAHU

LAURA SACHER, ZURICH

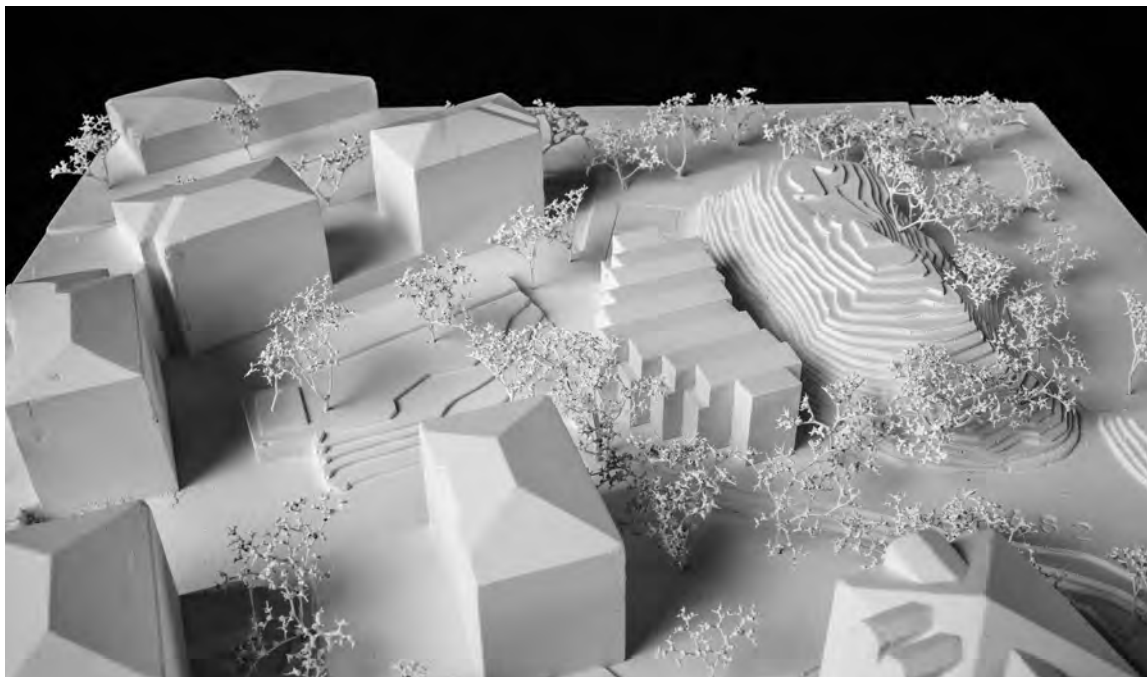
Collaborateurs :

Anouk Chastonnay, Solène Hoffmann

EDITECH SA, SION

Collaborateurs :

Camillo Ravaioli, Lydia Chavandra, Hamza Sehaqui,
Dominique Wehri, Olivier Dessimoz



N°17 OROGENESE

MEMENTO ARCHITECTURES SARL, SION

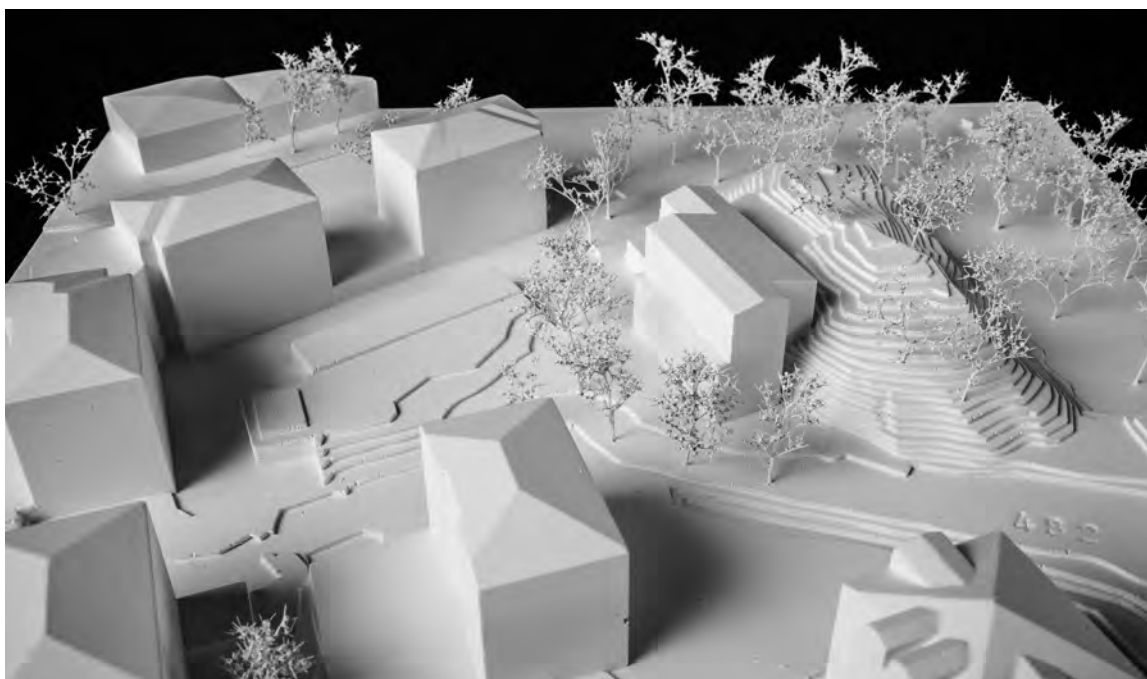
Collaborateurs :

Bob Morard, Tiago Feliciano

MUTTONI & FERNANDEZ, INGENIEURS CONSEILS
SA, ECUBLENS

Collaborateurs :

Miguel Fernandez Ruiz, Aurelio Muttoni,
Duarte Vuilla Faria, Antonio Garcia



N°20 BABYLONE

KUYUCU CHAU ARCHITEKTEN, ZURICH

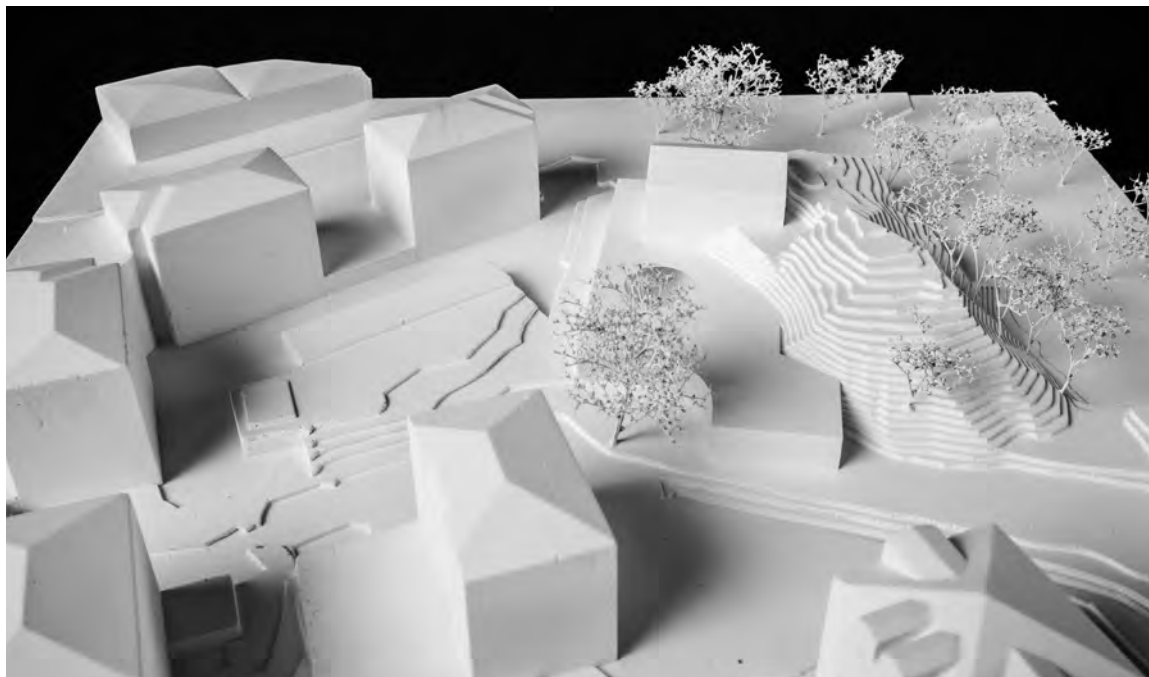
Collaborateurs :

Stéphane Chau, Cihan Kuyucu, Maurin Elmer

PATRICK OLE OHLBROCK BAUINGENIEUR, ZURICH

Collaborateurs :

Patrick Ole Ohlbrock



N°21 GUERITE

NOMAD ARCHITECTES VAUD SARL, VEVEY

Collaborateurs :

Marie Gétaz, Yannick Guillermin

ANTONUCCIO WIELAND ARCHITECTES SARL, MONTREUX

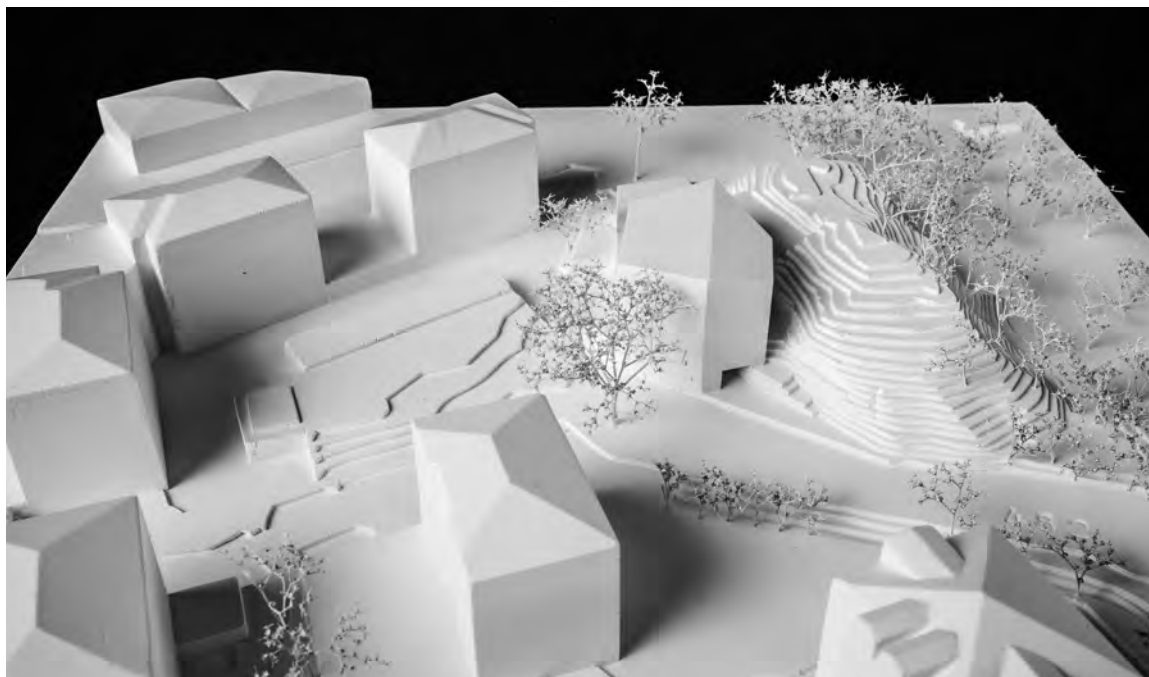
Collaborateurs :

Alyssa Antonuccio, Fabian Wieland

AB INGENIEURS SA, LAUSANNE

Collaborateurs :

Yves Giampietro né Boloz



N°22 ROCK'N'ROLL

AEBY AUMANN EMERY ARCHITECTES SARL, FRIBOURG

Collaborateurs :

Emile Aeby, Patrick Aumann, Stéphane Emery, Mathieu, Dumont, Kim Yerly, Gabriele Rivolta

INGENI SA, FRIBOURG

Collaborateurs :

Lionel Bussard, Cristobal Plaza, Hugo Da Cunha



N°23 HESTIA

DER ARCHITECTES, SAXON

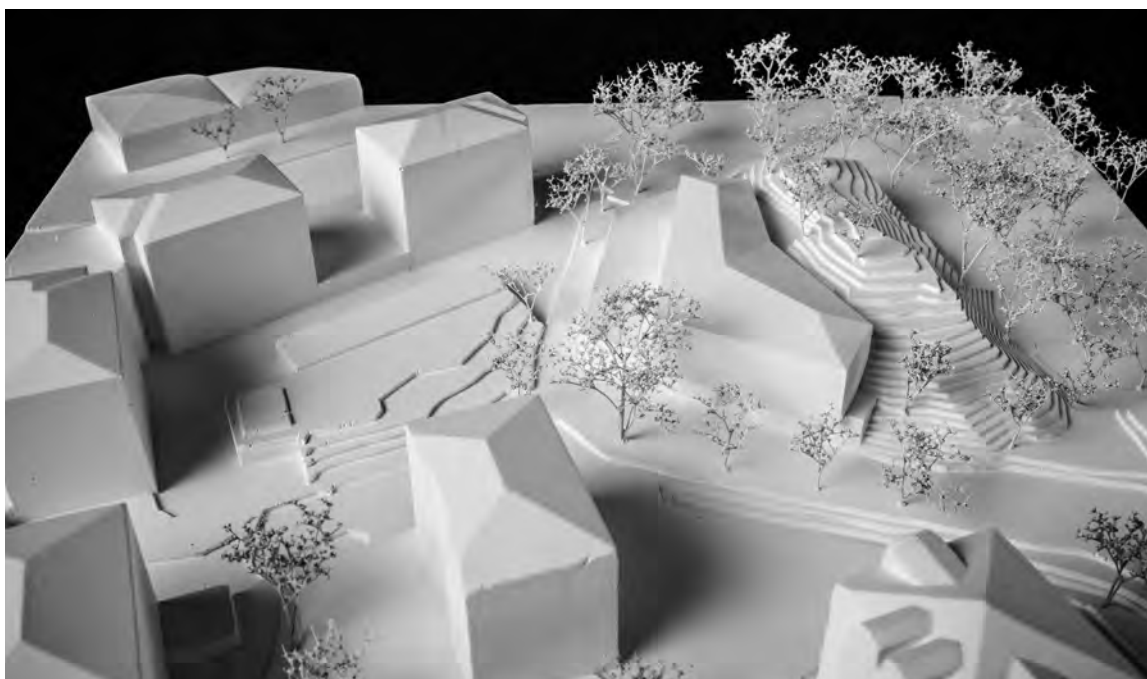
Collaborateurs :

Charlotte Reuse, Marc Délez, Mathis Pante, Léon Bühler

TEKNICO SARL, BEX

Collaborateurs :

Nicolas Kohli



N°24 PIERRE D'ANGLE

AC ARCHITECTURE + CONSULTANT SARL, VEVEY

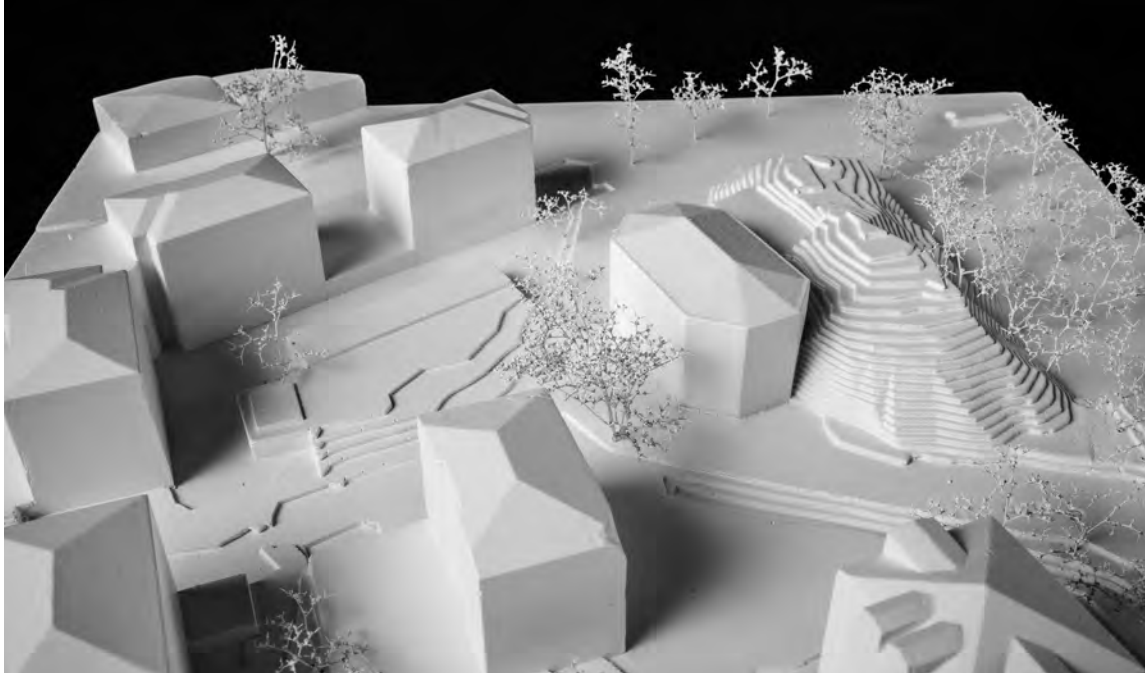
Collaborateurs :

Benjamin Mareine, Paola Miceli, Lisa Baseggio,
Claude-Alain Panchaud, Charlene Clerc

INGEA SA, LAUSANNE

Collaborateurs :

Rui-Pedro Lourenço, Florian Mottier



N°25 VESTA

MAD – ARCHITECTES SARL, LAUSANNE

Collaborateurs :

Mehdi Rouissi, Andrea Fioroni, Didier Callot

INGPHI SA, LAUSANNE

Collaborateurs :

Philippe Menétrey, Thibault Clément



N°26 BELLE VUE

CHARLES JENNY ARCHITECTE SARL, LAUSANNE

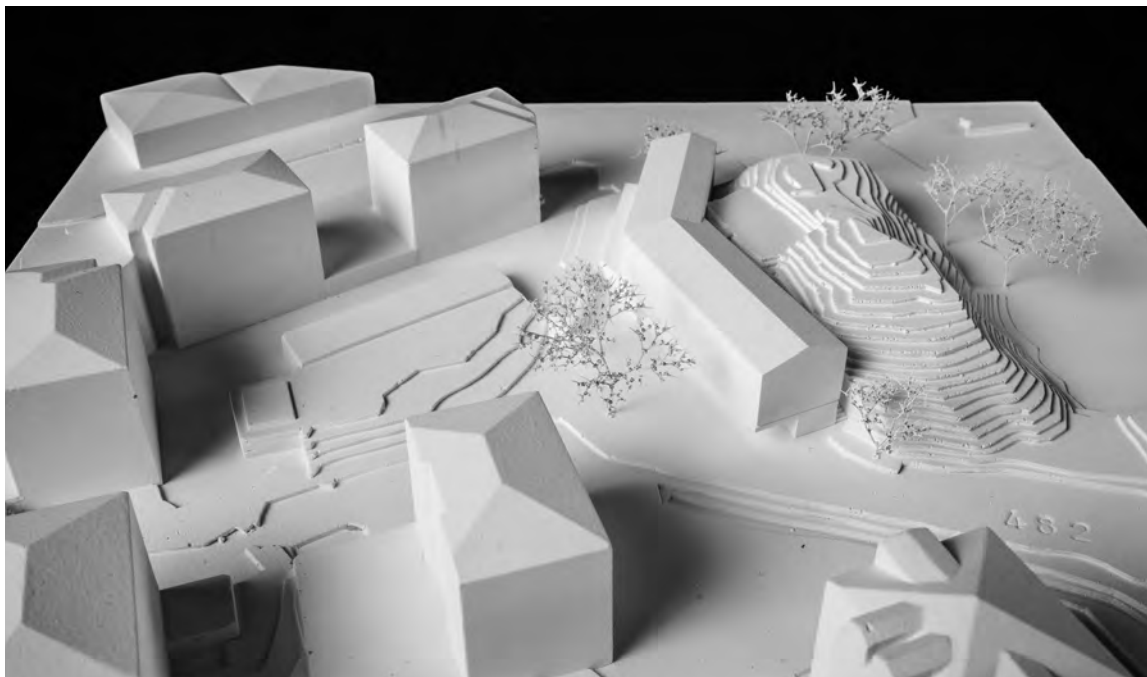
Collaborateurs :

Charles Jenny, Philippe Jenny

BOSS & ASSOCIES INGENIEURS CONSEILS SA,
ECUBLENS

Collaborateurs :

Vincent Freimuller



N°27 LUCAS

TK ARCHITECTURE SA, PETIT-LANCY

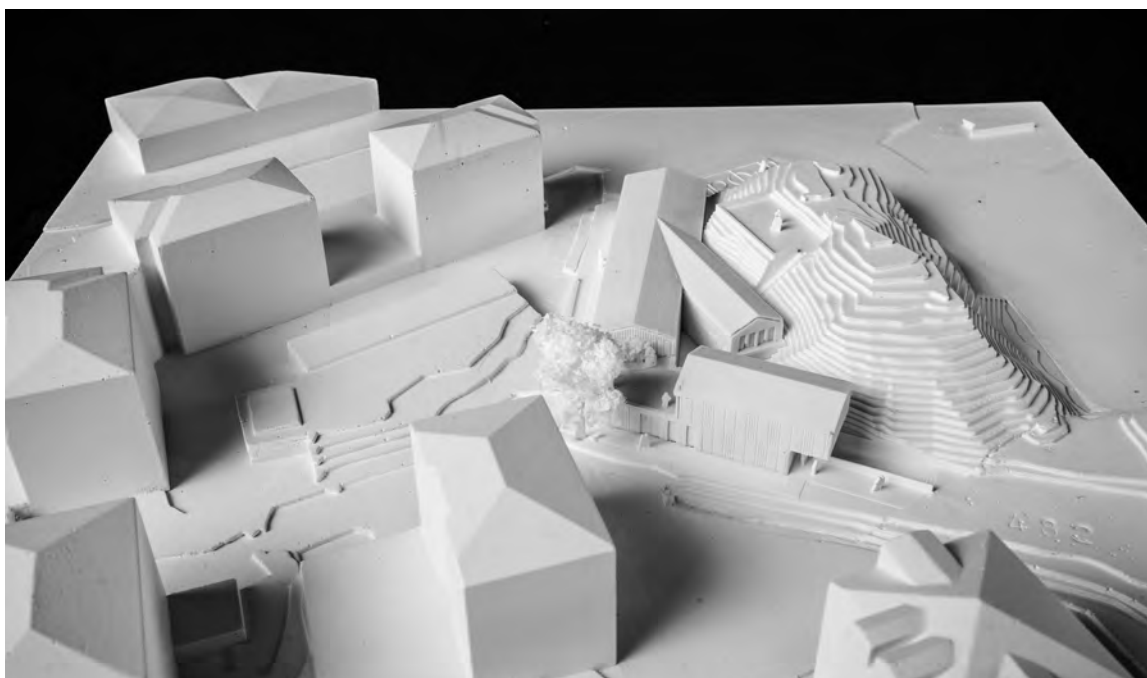
Collaborateurs :

Taieb Kali, Sophie Douai, Olla Radwan

NESH SARL, LANCY

Collaborateurs :

Jeff Nourrisse



N°29 ACCUEILLIR/ENCADRER/PARTAGER

COLLECTIVE, ANNECY (F)

Collaborateurs :

Guillaume Peran

Camille Desplanques

WOLFF&CAPON ARCHITECTES, PARIS (F)

Collaborateurs :

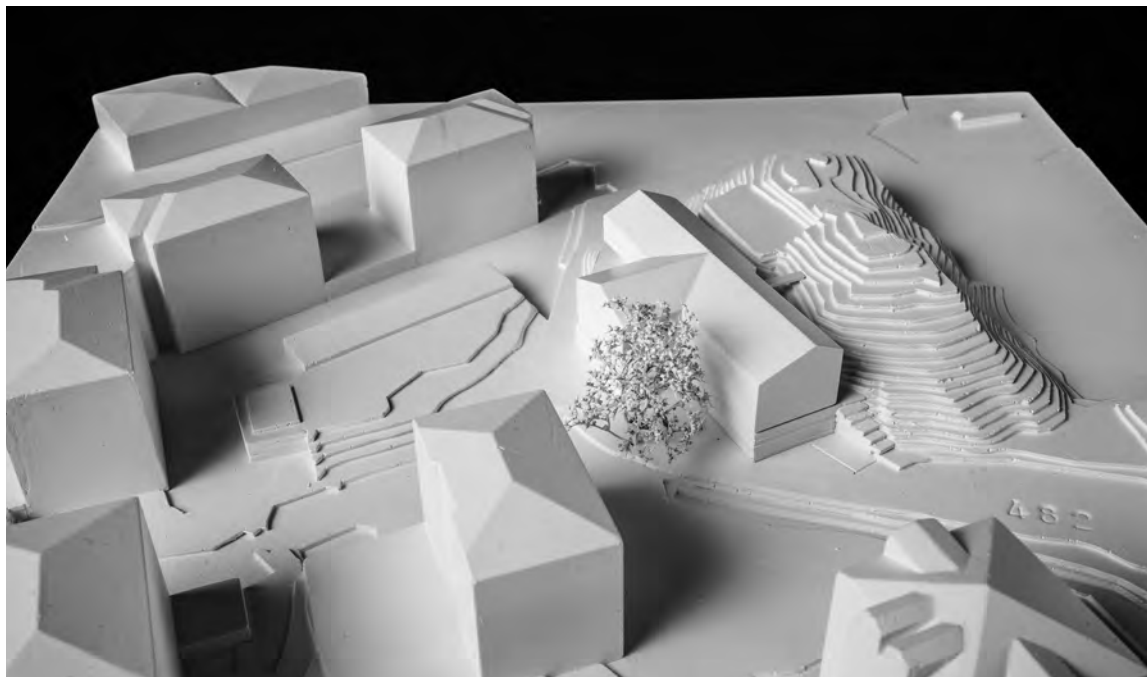
Anne-Pauline Wolff

Bastien Capon

BCIS, FONTAINE (F)

Collaborateurs :

M. Vialleton, M. Logeay



N°30 HOME TOOL HOME

CLEA BOURGUINET ARCHITECTURE SARL, SIERRE

Collaborateurs :

Cléa Bourguinet, Caroline Lorio, Lucien Delley

X IDEES ARCHITECTURE.CH, SION

Collaborateurs :

Pauline Bertin

GUYAZ MERY SARL, SION

Collaborateurs :

-



N°31 SIFFLER SOUS LA COLLINE

MADELEINE ARCHITECTES SARL, VEVEY

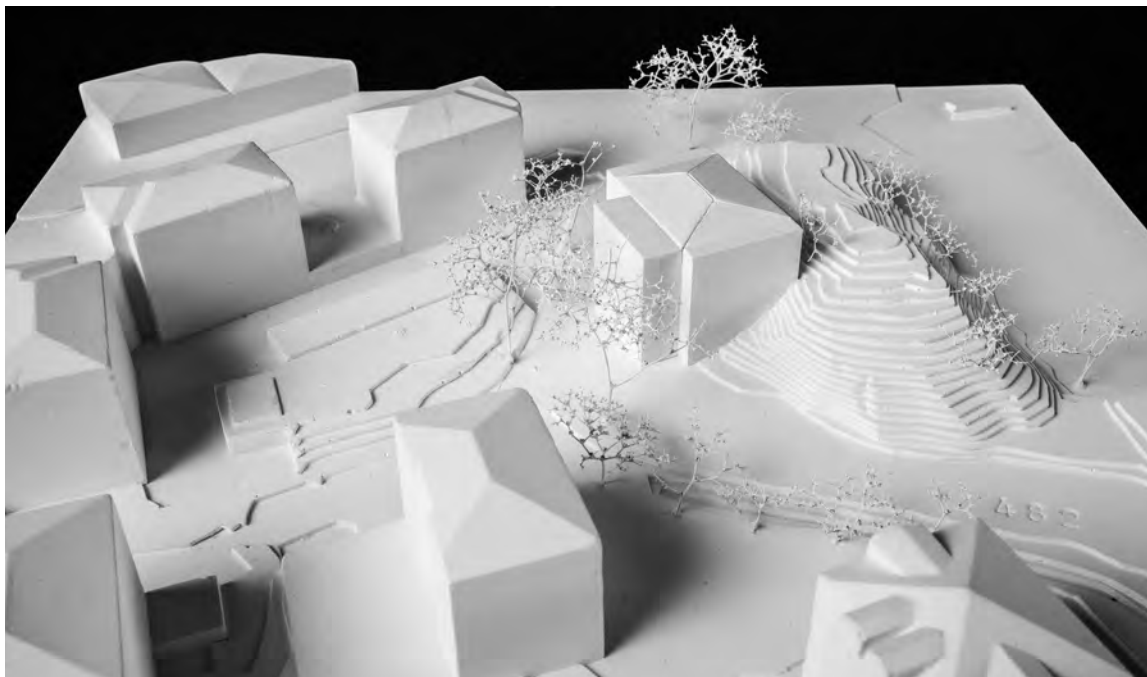
Collaborateurs :

Antoine Béguin, Christophe Aebi, Maxence Derlet,
Louis Meier

DR LUCHINGER + MEYER INGENIEURS CIVILS SA,
LAUSANNE

Collaborateurs :

Etienne Bouleau, Dr. Andrea Bassetti



N°32 RAFIK

SUTER SAUTHIER ARCHITECTES SA, SION

Collaborateurs :

Christian Suter, Raphaël Sauthier, Fabio Rosado

SD INGENIERIE DENERIAZ ET PRALONG SA, SION

Collaborateurs :

Xavier Mittaz



N°33 UN ENDROIT QUI RESSEMBLE A...

WOLFF OBRIST ARCHITECTES SARL, LAUSANNE

Collaborateurs :

Alain Wolff, Marjolaine Obrist, Antoine Fanost, Guilia Ferretti,
Inès Schupp, Léa Binggeli, Mathieu Hefti

GIACOMINI & JOLLIET INGENIEURS SA, LUTRY

Collaborateurs :

Raphaël Dauphin, Gabriel Tschanz



N°34 SALIX

MBD SA, SION

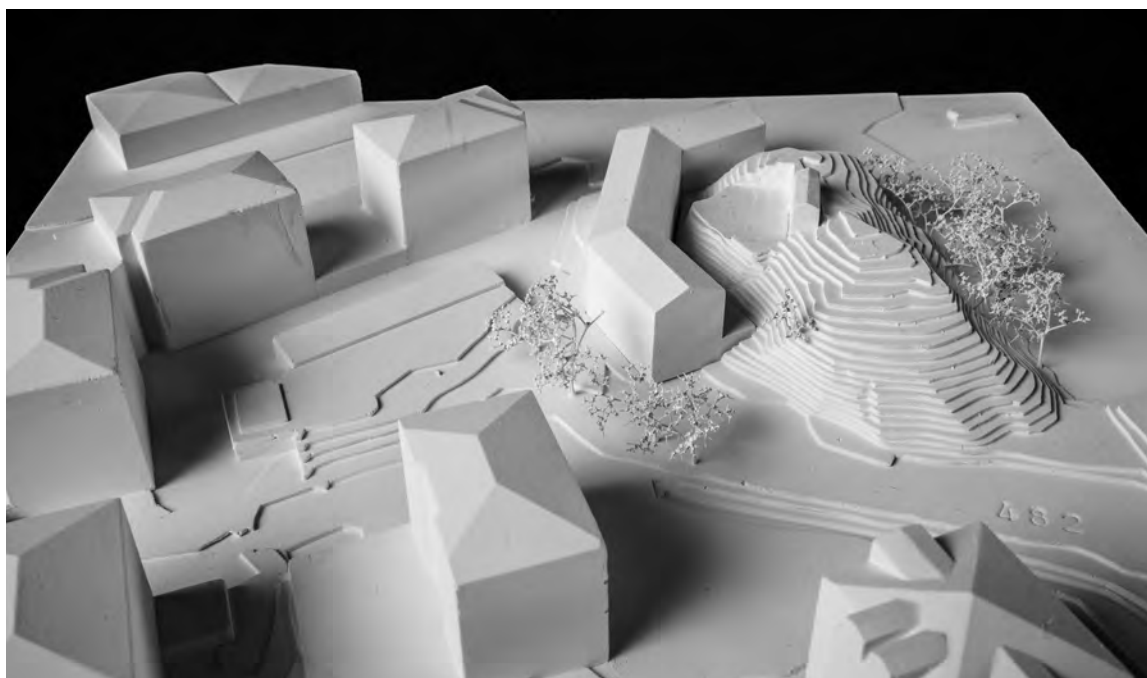
Collaborateurs :

Jérôme Déchanez, Daniel Fellay

IDEALP SA, SION

Collaborateurs :

Evan Parvex



N°35 LE HAVRE

KUNDIG & EL SADEK GMBH, ZURICH

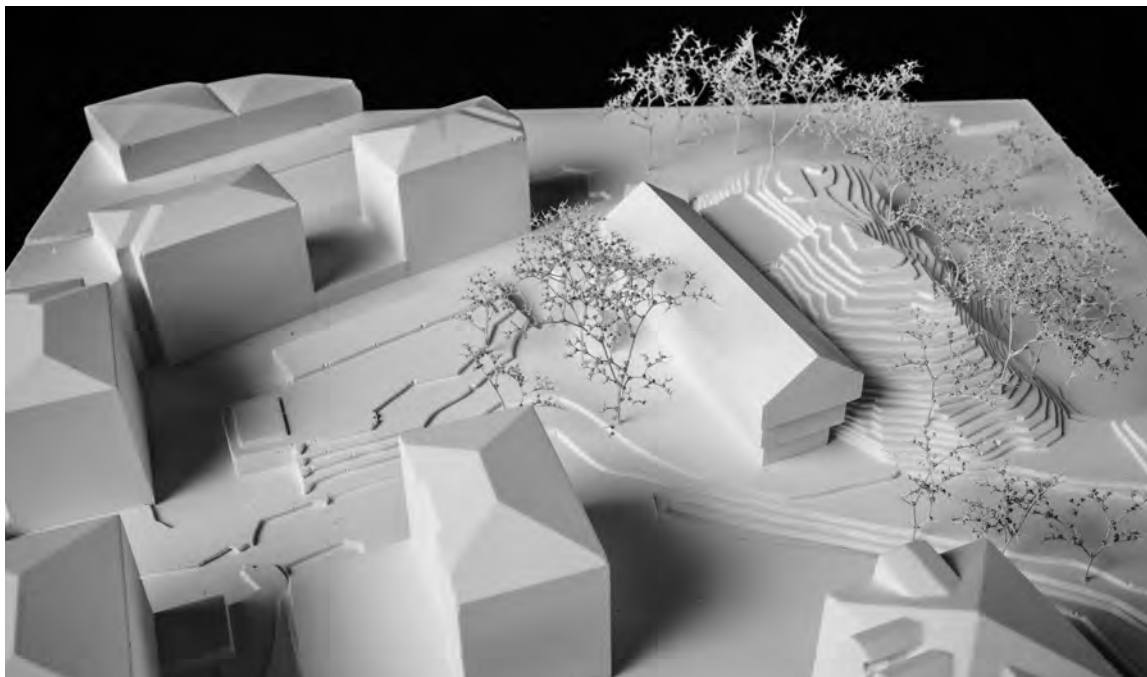
Collaborateurs :

Romain Kündig, Maged El Sadek

DE SAXO INGENIEURS SA, SION

Collaborateurs :

Joseph Dussex, Antoine Baechler



N°36 **BONNE NUIT**

IRENE GAZZILLO, BALE

Collaborateurs :

-

MOHSEN NAIMI, MEILEN

Collaborateurs :

-



N°37 **QUATRE CONSONNES ET TROIS VOYELLES**

MATHILDE THIRIOT, LAUSANNE

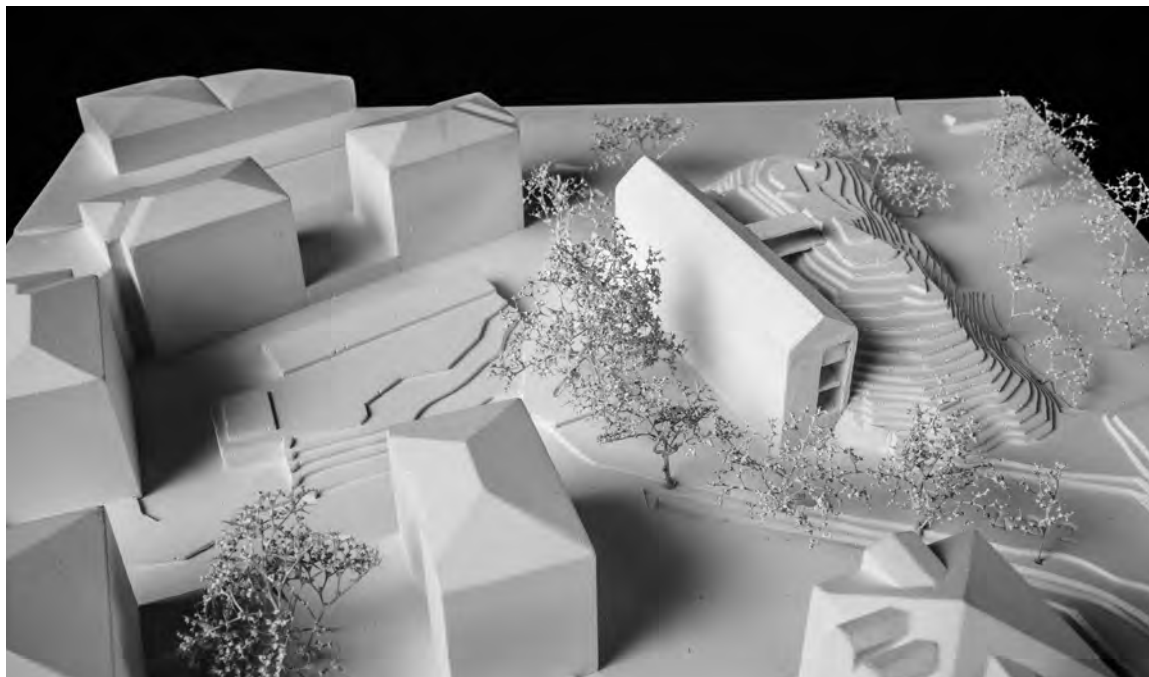
Collaborateurs :

Mathilde Thriot

T INGENIERIE SA, GENEVE

Collaborateurs :

Julien Thriot



N°39 LA MAISON SUR LA COLLINE

SOCIETE COOPERATIVE 2401, MONTREUX

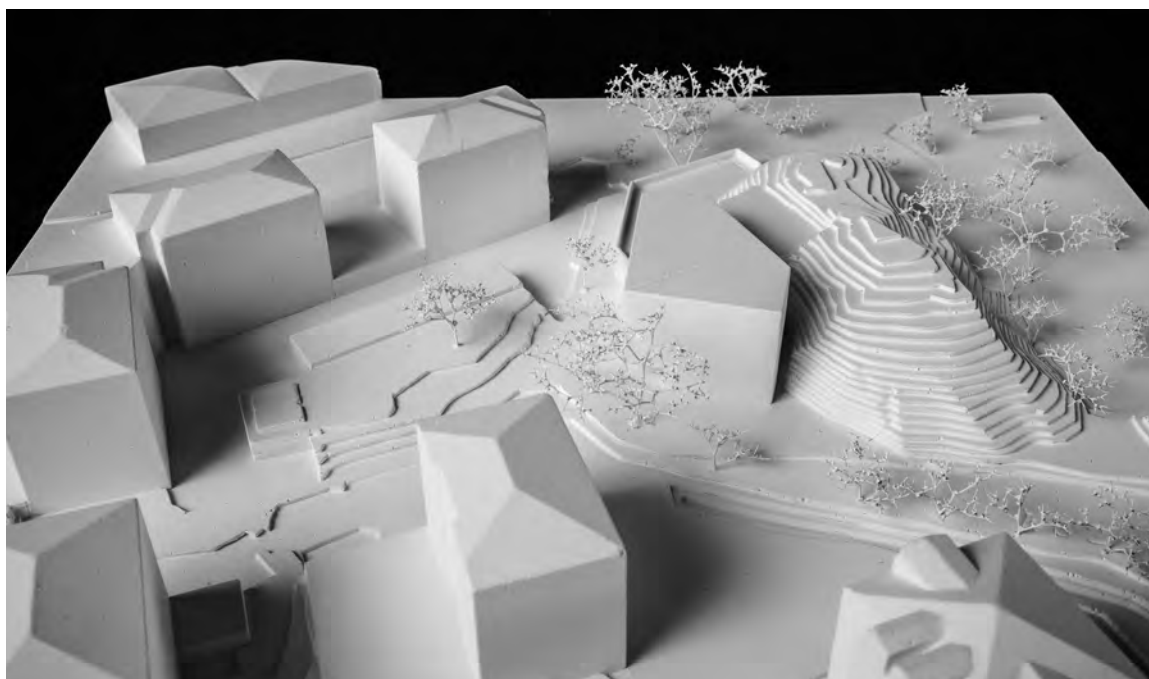
Collaborateurs :

Martin Ferrini, Ricardo Serpell

SOCIETE COOPERATIVE 2401, MONTREUX

Collaborateurs :

Luca Varini, Julien Pathé



N°40 VOL AU-DESSUS D'UN NID DE COUCOU

CLAVIEN ARCHITECTURE SARL, SION

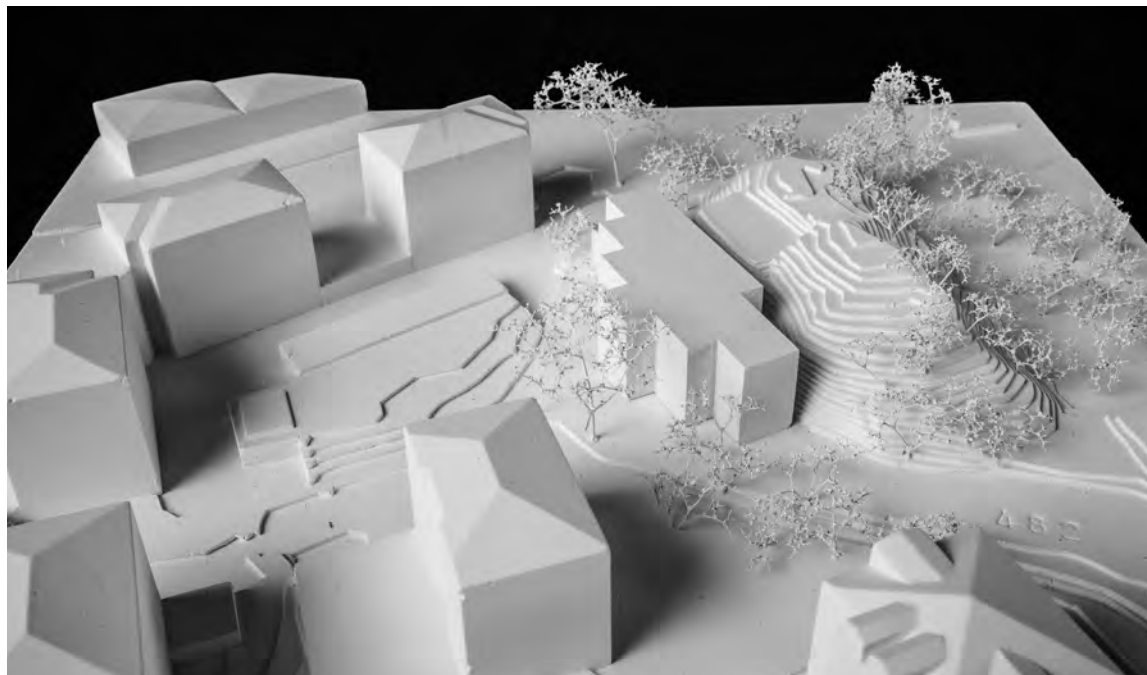
Collaborateurs :

David Clavien

PRA INGENIEURS CONSEILS SA, SION

Collaborateurs :

Christian Dumoulin



N°41 MA MAISON EST UN JARDIN

R2A ARCHITECTES SARL, SION

Collaborateurs :

Jérôme Rudaz, Renaud Rudaz, Gregor Watson

CRETZAZ & PARTENAIRES SA, SIERRE

Collaborateurs :

Raphaël Bonvin



N°42 LE HAMEAU

MAURE ARCHITECTURE, LILLE (F)

Collaborateurs :

Reda Mellah, Houda Iddihoum

MOHAMED DIABY ARCHITECTE, LILLE (F)

Collaborateurs :

Mohamed Diaby

EVP INGENIERIE, PARIS (F)

Collaborateurs :

David Chambolle

